30e ANNÉE — T. XLV

N° 1027 — 10 octobre 1948



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux Paris Compte n° 1668

Le numéro : 20 francs
Abonnements { Un an : 480 francs
Six mois : 250 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

Le Saint-Siège et les nations

Le Saint-Siège et l'Organisation des Nations Unies

(1er septembre 1948)

Le 1er septembre 1948, S. S. Pie XII a reçu à Castelgandolfo 600 pèlerins américains, venus à Rome sous les auspices de la Confrérie de la Doctrine chrétienne, organisation d'apostolat et de formation religieuse. Ce premier grand pèlerinage américain de l'après-guerre était conduit par S. Exc. Mgr Cushing, archevêque de Boston, accompagné de NN. SS. Wright, évêque auxiliaire de Boston; Brady, évêque de Manchester; O'Hara, évêque de Kansas City, et Ryan, évêque de Burlington.

Après avoir rappelé le Congrès national catéchistique des Etats-Unis (octobre 1946) (1) et insisté sur l'importance de l'enseignement religieux, le Saint-Père a parlé de la paix et fait des vœux pour les travaux de la prochaine Assemblée des Nations Unies (2).

Nous vous remercions de vos salutations cordiales. C'est un témoignage de plus de l'attachement indéfectible de l'Eglise en Amérique au Siège de Pierre et au Vicaire du Christ. Nous aurions voulu vous souhaiter la bienvenue avec non moins de sincérité et de cordialité, en vous saluant individuellement l'un après l'autre ; mais à cause de cette vaste foule, vous Nous excuserez sûrement et vous recevrez les quelques paroles que Nous vous adresserons comme un message adressé à chacun de vous personnellement.

(1) Voir le texte du radiomessage pontifical à cette occasion, *la D. C.*, t. XLIII, col. 1377 et suiv.

(2) Le texte anglais de cette allocution a paru dans *Osservatore Romano* du 2. 9. 48. Traduction et sous-titres de la *D. C.*

L'enseignement religieux.

Cette imposante réunion Nous apparaît comme un épilogue du Congrès national, et plus que national, de la Confrérie de la Doctrine chrétienne, qui s'est déroulé voici près de deux ans avec un succès si encourageant sous la direction animatrice du zélé archevêque de Boston et avec la coopération cordiale et efficace de ses Vénérables Frères dans l'épiscopat, en particulier du très méritant président de la Confrérie ici présent. Nous avons eu le bonheur d'adresser la parole à ce Congrès ; et Nous répétons maintenant chaque éloge prononcé alors, chaque conseil et chaque encouragement que Nous donnions alors pour intensifier et étendre méthodiquement votre magnifique apostolat. Quel pasteur des âmes, quel chrétien qui aime vraiment le Christ peut regarder avec indifférence ces millions d'enfants catholiques qui sont instruits dans des écoles d'où toute formation religieuse est exclue ? Est-ce que tous et chacun ne ressentiront pas l'aiguillon du saint zèle et de la charité chrétienne pour procurer à ces membres infortunés de la génération montante l'élément le plus important d'une véritable éducation ?

L'une des résolutions adoptées par le Congrès de Boston était d'envoyer un pèlerinage à la tombe du vénéré Pie X, qui, après s'être voué personnellement pendant de longues années à ce ministère d'une importance vitale, a mérité, de bon droit, par son Encyclique sur l'enseignement du catéchisme, d'être regardé comme l'idéal et l'inspirateur de votre Confrérie. Avec vénération et ferveur, vous vous êtes agenouillés auprès de ses restes

sacrés, qu'il y a quelques années Nous avons fait transférer de la crypte de la basilique vaticane à l'endroit où ils reposent actuellement, pour que les fidèles, en les approchant plus facilement et plus souvent, soient amenés plus près de Dieu.

Pendant que vous priiez, son souvenir béni n'a-t-il rien dit de spécial à votre âme ? Pourquoi a-t-il, dès les premiers jours de son pontificat, en des termes si graves et si angoissés, plaidé pour une étude et un enseignement ininterrompus du catéchisme ? C'est parce que ce petit livre, avec ses questions et ses réponses, que vos enfants appellent leur catéchisme, contient l'éternelle vérité divine ; or, Pie X aimait la vérité comme il aimait le Christ. Le Christ est Vérité. Ce doux et humble Pontife ne tardait pas à s'apercevoir que trop d'hommes sur terre ne fuient rien avec tant de soin et ne redoutent rien avec tant d'obstination que la vérité pleine, franche, toute pure. Ils étaient nombreux à Jérusalem, il y a plus de deux mille ans, ceux qui voulaient que les enseignements de Dieu soient formulés en des termes conformes à leur « esprit moderne » et à la philosophie commode de ce dernier ; mais jour après jour, avec une patience suprême et une charité exquise et pressante à l'égard de tous, le Christ a continué à prêcher dans le Temple la vérité plénière de la révélation de son Père aux hommes.

Un jour, en s'adressant à des concitoyens, qui pourtant n'appartenaient pas à l'Eglise, cet incomparable patriote et illustre prélat qu'était le cardinal Gibbons avouait avec une humble et charmante simplicité qu'il sentait au plus profond de son cœur qu'en possédant la foi catholique il détenait un trésor auprès duquel toutes les choses terrestres ne sont que vanité. Par la grâce de Dieu, chers enfants, cette foi est la vôtre — la même foi pour laquelle Pierre a été crucifié à Rome et pour laquelle Paul a été décapité le long de la route d'Ostie, cette foi pour laquelle des mères et des vierges, des jeunes gens vigoureux, des enfants et des hommes blanchis par l'âge ont joyeusement affronté la mort dans les arènes de la Rome impériale, cette foi qui est la vérité immuable et immortelle de Dieu. Aimez cette foi, vivez-la, rayonnez-la. Mais vous ne le pourrez, à moins d'en connaître et comprendre l'inégalable beauté. Or, rappelez-vous qu'il n'y a pas de sermon plus éloquent qu'une vie catholique sans tache.

A propos de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies.

Voilà Notre première pensée. Votre présence nous en suggère encore une autre. Devant ces pèlerins si nombreux, venus d'au delà des mers visiter les sanctuaires d'Europe au cours de leur voyage vers le centre de la chrétienté, on serait porté à croire qu'une paix authentique et durable, avec ses conséquences normales, a été rendue au monde. Hélas ! il n'en est pas ainsi. Le fait tragique, c'est qu'il y a des millions d'êtres humains, trois ans après la déclaration de la fin d'une guerre, où ils ont été emportés, qui vivent encore dans cette malheureuse Europe en d'inhumaines conditions. Sans compter que la guerre ne laisse pas de sévir dans plusieurs parties du monde, tandis que d'autres millions d'hommes sont courbés sous le joug d'une déplorable tyrannie. Notre propos n'est pas de vous décrire ici ces conditions qui endolorissent Notre cœur paternel. Mais, prochainement (1), comme vous le savez, l'Assemblée des Nations Unies reprendra ses sessions, dûment autorisées à affronter les problèmes de la paix du monde et de la sécurité. Des hommes de science et d'expérience, de grand caractère et de noble idéal, pleinement conscients de leurs graves responsabilités envers la civilisation et la culture, mettront tout en œuvre, déploieront tous leurs efforts pour faire revenir la confiance au sein de la famille des nations, et non seulement, comme Nous en avons la profonde confiance, pour en écarter un cataclysme que l'esprit se refuse à imaginer, mais pour la mettre sur la voie qui conduit au bonheur, dans la justice pour tous, ouvriers et patrons, et qui conduit à la moralité dans la vie nationale et individuelle, dont l'unique base possible est la foi religieuse en Dieu. Si jamais une assemblée d'hommes réunis dans un tournant critique de l'histoire a eu besoin du secours de la prière, c'est bien l'Assemblée des Nations Unies.

Aussi, vous demandons-Nous de prier. Nous vous le demandons à vous, Vénérables Frères dans l'épiscopat, à vous, Nos chers Fils dans le sacerdoce, à vous, Nos bien-aimés enfants dans le Christ Jésus. Et permettez que par vous Notre voix suppliante parvienne à tous vos frères catholiques en Amérique, et même à tous les catholiques de tous les pays de la terre, auxquels, Nous l'espérons bien, s'uniront tous les hommes de bonne volonté.

Que, les jours prochains, un hymne de louange et d'adoration, brûlant d'un feu de Pentecôte, monte au trône de Dieu, le Père de miséricorde. « *Nous vous exaltons, ô Dieu, et bénissons votre nom à jamais. Votre règne est un règne éternel et votre domination subsiste dans tous les âges.* » (*Ps.* CXLIV, I, 13.) « *Toutes choses sont soumises à votre pouvoir et il n'est personne qui puisse faire obstacle à votre volonté.* » (*Esther*, XIII, 9.) Vous êtes, ô Dieu, l'Auteur et le Créateur de toutes choses, leur exemplaire, leur mesure et leur fin. Et qu'après cet acte de foi, d'un cœur humble et contrit, les hommes fassent leur cette prière de Daniel : « *Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons été méchants et rebelles, nous nous sommes détournés de vos commandements et de vos lois. Le Seigneur, notre Dieu, est juste dans toutes ses œuvres qu'il a faites ; car nous n'avons pas obéi à sa voix.* » (*Daniel*, IX, 5, 14.) Alors Dieu, dans sa sagesse et sa bonté infinies, touché par la foi et le repentir humbles de ses créatures, prêtera peut-être son oreille, regardera leur détresse et viendra à leur secours. Il a sûrement prouvé son amour pour les hommes, en envoyant son Fils unique dans le monde, afin qu'ils vivent par lui (*I Jean*, IV, 9).

(1) Le 21. 9. 48 à Paris (note de *la D. C.*).

Un merci du Saint-Père.

Pour conclure, Nous vous exprimons de nouveau Notre immense gratitude pour la charité dont vous avez fait preuve envers les pays frappés par la guerre et pour la générosité magnifique avec laquelle votre épiscopat dévoué met le Vicaire du Christ à même de répondre aux appels déchirants qui Nous sont parvenus et qui Nous parviennent sans cesse de familles, de villes et de régions entières qui, affaiblies et parfois proches du désespoir, ont à lutter pour prolonger péniblement leur existence jusqu'à l'avènement de jours meilleurs. Dieu vous récompensera, tous et chacun de ceux dont la contribution la plus modeste a rendu possible le résultat total.

Recevez en témoignage de Notre reconnaissance sincère la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons avec toute l'affection de Notre cœur paternel, à vous, à tous ceux qui vous sont chers et à tous ceux dont vous voulez vous souvenir maintenant.

Allocution du Souverain Pontife

aux délégations de la 37e Conférence de l'Union interparlementaire

(9 septembre 1948)

Interrompant ses travaux au palais de Venise, où se tient sa 37e Conférence, l'Union interparlementaire s'est rendue, le 9 septembre, à Castelgandolfo, pour présenter ses hommages au Souverain Pontife.

Les délégations des pays suivants ont assisté officiellement à l'audience : Angleterre, Autriche, Belgique, Birmanie, Ceylan, Colombie, Danemark, Egypte, Etats-Unis, France, Grèce, Inde, Irak, Italie, Liban, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Suède, Syrie, Turquie, Venezuela. Des membres du corps diplomatique et d'autres personnalités s'étaient joints aux délégations.

La plupart des membres de la délégation française, conduits par M. Jean Bourdeillette, chargé d'affaires près le Saint-Siège, avaient tenu à assister à cette audience. Parmi les parlementaires français se trouvaient entre autres : MM. Jean Letourneau, Paul Bastid, Paul Hutin, d'Aragon, Mme Poinso-Chapuis, auxquels s'était joint M. Jacques Tourret, secrétaire général des Semaines sociales de France.

*S. S. Pie XII prononça à cette occasion une allocution en français, dont voici le texte paru dans l'*Osservatore Romano *du* 10 *septembre* 1948 :

Agréez, Messieurs, l'expression de Notre bienveillante gratitude pour les sentiments de haute déférence qui vous ont inspiré la pensée de vous grouper, à l'occasion de votre XXXVIIe Conférence, autour du Chef de l'Eglise catholique, à qui toutes les nations sont profondément chères et qui n'a pas de plus grand désir au cœur que de les voir, en cordiale union, sincèrement et efficacement travailler chacune au bien de tous.

L'Union interparlementaire.

Qu'il Nous soit permis de proclamer devant vous Notre intime conviction d'une particulière sollicitude de la Providence divine à l'égard de votre Institution interparlementaire. Celle-ci, qui s'applique à mettre et maintenir en contact et en amicale collaboration les représentants officiels des nations les plus diverses, a pourtant, fait remarquable, survécu à la terrible épreuve de deux guerres mondiales, d'innombrables changements de régimes politiques, et, loin de s'en laisser décourager, elle a repris, aussitôt que possible, après chacune de ces crises, qui eussent pu être mortelles, son activité salutaire. Bien plus, et l'on serait tenté de dire que chacune de ces crises nationales et internationales n'a fait que souligner l'opportunité de votre Institution et que stimuler encore votre propre zèle. N'en doutez pas : votre louable et victorieuse obstination ne peut manquer d'atteindre, un jour ou l'autre — et Nous le souhaitons prochain — le haut idéal auquel vous visez et vers lequel vous montez énergiquement en dépit des obstacles et des difficultés.

L'objet de vos réunions est toujours du plus puissant intérêt pour la prospérité des peuples et marque avec netteté votre préoccupation de travailler, dans toute la mesure de votre pouvoir, par-dessus les frontières de territoires et de partis, à réaliser le bien auquel, selon votre programme, vous consacrez tous vos efforts.

Permettez-Nous d'exprimer, au sujet de ce programme et des travaux de votre Conférence, deux considérations si étroitement liées entre elles qu'elles se conditionnent et s'entraînent l'une l'autre.

Exigences égoïstes et nécessités réelles.

La force de votre Institution s'appuie sur le fait de l'identité, sous toutes les latitudes et dans tous les climats, de la nature de l'homme. Partout, le sens inné du droit se retrouve, invariable et indestructible en soi, mais susceptible d'être altéré par les passions. A vous de travailler ensemble à le maintenir intact, à le faire mûrir et éclore, en dépit de toutes les exigences de l'égoïsme régional ou national ; de l'égoïsme, disons-Nous, et non des droits incontestables, des nécessités réelles. Celles-ci, au contraire, le juste et impartial sens du droit doit les reconnaître expressément. Concilier ensemble ces intérêts particuliers, supposés tous également légitimes, est une tâche fort malaisée ; elle n'est pas inabordable. On peut toujours finir par trouver la voie vers un accord entre les parties par quelque com-

promis supportable et même acceptable. N'y aurait-il donc d'autre ressource que la guerre ou la contrainte de la force brutale pour répondre à ces nécessités particulières ? Aussi, aurions-Nous eu plaisir à savoir, dans vos rangs, des représentants de toutes les nations. Du contact de vos idées auraient jailli plus spontanément et plus largement les étincelles — non point celles dont la déflagration allume et attise les conflits, — mais les étincelles doucement lumineuses, qui font briller partout la clarté, dans le respect du droit des autres.

Les devoirs de la propagande.

Puisse, d'une manière spéciale, votre Institution, comme elle l'a certainement déjà fait, exercer sa bienfaisante influence sur la puissance, si souvent fâcheuse, de la propagande, pour lui faire dire, en chaque occurrence, la vérité, et la vérité intacte, inviolée. Ce serait là un grand progrès sur la route de la paix. Nous les connaissons bien, hélas ! les obstacles qui s'opposent à cette idéale véracité. Toujours est-il que l'on peut, que l'on doit y tendre avec effort, pas à pas. En tout cas, il faudrait bien que cesse l'intolérable situation d'une propagande de clocher qui, sans le moindre souci de la vérité, s'abaisse au rôle de servante aveuglément docile des égoïsmes de partis ou de nations.

Conclusion : mission de l'Union interparlementaire.

De ce double point de vue, votre Institut est à même de prêter un concours éminemment précieux à la cause de la paix, grâce à la mise en commun de toutes les possibilités internationales, qui, chez vous, s'unissent à la rectitude de la pensée juridique et au bon vouloir, grâce à une compréhension réciproque, loyale et bienveillante, grâce à l'étude amicale des controverses dans l'intention de découvrir les points d'accord qui permettraient de terminer les différends, grâce, enfin, à l'établissement de relations mutuelles qui, même dans l'opposition des idées, établissent cependant une atmosphère de sympathie entre adversaires, sympathie de caractère plus personnel, peut-être qu'objectif, mais qui, néanmoins, facilite grandement la sérénité des échanges de vues et des discussions, en créant ce que l'on a appelé « le préjugé favorable », tout au moins à l'égard de la sincérité, de la droiture des intentions et de la bonne volonté.

Comment n'aurions-Nous pas à cœur le succès et le fruit de rencontres comme les vôtres, et c'est pourquoi, avec toute la ferveur de Notre prière, Nous appelons, Messieurs, sur vos travaux, sur vos personnes, sur vos patries respectives, l'abondance des lumières et des bénédictions divines.

Lettre de S. S. Pie XII à l'épiscopat allemand

(1er mars 1948)

Le 1er *mars* 1948, *S. S. Pie XII a adressé aux cardinaux, archevêques et évêques allemands une lettre en langue allemande en réponse aux vœux de Noël et du nouvel an que ceux-ci lui avaient fait parvenir. Empreint d'une bonté toute paternelle, ce document, très nuancé, n'omet aucun des problèmes aussi délicats que douloureux, qui se posent à l'Allemagne d'aujourd'hui. En voici la traduction, suivant le texte paru dans un bulletin diocésain, le* Sankt-Heinrichsblatt (1) :

Introduction.

A l'occasion de la fête de Noël et du nouvel an, Nous sont parvenues de la part des évêques allemands de nombreuses lettres qui expriment avec tant d'unanimité et de ferveur l'union indissoluble de l'Eglise d'Allemagne avec le Saint-Siège, comme avec Notre personne, chargée des soucis et des responsabilités du pastorat suprême, que leur lecture Nous a profondément ému et Nous a rempli de grande consolation.

Les évêques allemands Nous ont fait savoir par l'intermédiaire d'un de leurs représentants les plus éminents et les plus qualifiés, que l'an dernier on a accueilli avec gratitude et joie la réponse unique faite aux différentes lettres individuelles. Aussi sommes-Nous certain de satisfaire cette fois aussi à leurs désirs en exprimant en ces lignes, adressées à tous, les pensées qui Nous sont venues à l'esprit à la lecture de leurs lettres. Nous laissons à leur sagesse le choix de la manière dont ils voudront faire parvenir Nos paroles à la connaissance du peuple chrétien qui leur est confié et qui, dans les épreuves et les douleurs indicibles de l'heure présente, a doublement droit à savoir près de lui le cœur et la sollicitude pastorale du Vicaire du Christ.

La reconnaissance de l'Allemagne souffrante.

Tout d'abord, chers Fils et Vénérables Frères, disons une chose : ce qui dans vos lettres Nous a réjoui le plus, c'est l'écho reconnaissant que Nos efforts charitables en vue de soulager la misère de l'Allemagne d'après-guerre ont trouvé auprès de vous, de votre clergé et de vos fidèles.

L'Allemagne qui, il y a l'espace d'une vie humaine, était encore un pays florissant, puissant, riche et fort par son industrie, est devenue victime d'un appauvrissement général. Usée par la guerre, accablée de dettes, ravagée en grande partie par des destructions militaires, ayant dû céder une partie de son territoire, démesurément surpeuplée, grevée d'une disproportion contre nature entre l'un et l'autre sexe et entre les différents âges, acculée à une situation économique qui oppose à la

(1) La traduction, les sous-titres et les notes sont de *la D. C.*

reconstruction tous les obstacles imaginables, elle doit compter sur une pauvreté à longue échéance et viser avant tout et avec tous les moyens à sa disposition à un seul but : sauver et maintenir au moins le minimum vital.

Nous connaissons cette détresse dans toute son étendue effrayante ; Nous en connaissons l'action dissolvante sur la vitalité physique et la santé morale de votre peuple. Nous sommes au courant des ravages que cette misère exerce dans l'âme des jeunes surtout, de la femme, parmi les familles, et la menace qu'elle constitue pour ce minimum élémentaire d'ordre social, indispensable à l'existence de toute civilisation chrétienne.

L'universalité de la charité catholique.

Nous savons aussi que ce but primordial ne saurait être atteint sans aide énergique de l'extérieur. C'est pourquoi Nous ne Nous lassons pas de faire appel, en public et plus encore dans des entretiens privés, à la raison et à la conscience du monde et des personnalités dirigeantes, ainsi qu'aux sentiments fraternels des fidèles. Nous Nous efforçons de leur faire comprendre que, dans la situation actuelle, la lutte méthodique, même au prix de sacrifices, contre la misère en Allemagne et dans les autres pays nécessiteux, est le devoir commun de toutes les nations et de tous les peuples encore capables de donner. Même si, pendant la guerre, ils ont eu à subir de la part de l'Allemagne des maux très graves et des atrocités, Nous espérons qu'ils seront assez généreux pour oublier le passé et qu'ils vous ouvriront à vous comme à toute l'Europe et à toute l'humanité la perspective d'un lendemain meilleur sous le signe de l'amour.

Puissent les dons qui vous arrivent du monde catholique par Notre intermédiaire et par d'autres voies, vous apparaître comme une preuve tangible de Nos dispositions à votre égard et de Nos efforts. Puissent-ils entretenir chez vos fidèles la conviction que, même isolés, déracinés et privés de foyer, ils ont toujours un chez eux dans la vaste maison paternelle de l'Eglise catholique et de l'esprit familial de ses enfants (1).

Grâces profondes soient rendues à Dieu le Seigneur, qui dirige les cœurs comme des cours d'eau, et aux innombrables inconnus qui ont écouté Notre voix, grâces leur soient rendues que l'appel au secours du Pasteur suprême ait trouvé un écho dans le monde entier. C'est ainsi seulement qu'en Allemagne comme dans d'autres pays Nous avons pu faire participer des enfants et des jeunes, des rapatriés et des chômeurs involontaires, des vieillards et des malades, des personnes déplacées (*Heimatlose*) et des sans-abri aux dons généreux de la charité catholique internationale et leur faire sentir que le royaume du Christ ne connaît ni vainqueurs ni vaincus, mais seulement des hommes ayant besoin de secours et des hommes prêts à secourir.

Vous n'avez cessé, chers Fils et Vénérables Frères, de Nous remercier chaleureusement et cordialement au nom aussi des bénéficiaires de ces secours. Nous vous prions, vous et vos fidèles, de reporter la plénitude et la sincérité de votre reconnaissance sur ces frères et sœurs généreux dont la joie de donner n'a jamais laissé vides les mains du Successeur de Pierre et, espérons-le, ne les laissera pas vides non plus à l'avenir pour les foules des affligés et des nécessiteux en deçà et au delà des Alpes, en Europe et sur les autres continents.

Nous apprenons avec satisfaction par les lettres de membres éminents de l'épiscopat et disposant d'une riche expérience que, grâce à des auxiliaires qualifiés et dévoués, et avant tout grâce au *Karitasverband*, dont l'éloge n'est plus à faire, l'organisation et le côté technique de l'envoi des dons charitables ne cessent de se perfectionner et que tous ceux qui collaborent à cette œuvre se sont efforcés d'assurer aux ressources malheureusement limitées une distribution aussi rationnelle et impartiale que possible. Les rapports qui nous ont été faits à ce sujet reçoivent Notre agrément. Nous approuvons spécialement la règle de conduite qui consiste à s'intéresser à la vraie misère et à s'inspirer d'une charité au cœur large qui donne leur part à tous nos frères même en dehors de nos coreligionnaires.

Les réfugiés de l'Allemagne orientale.

Les réfugiés de l'Allemagne orientale, qui ont été expulsés de force de leur pays natal, expropriés sans indemnité et transférés dans les différentes zones d'occupation de l'Allemagne, méritent une attention particulière. Parlant de ces réfugiés, Nous n'envisageons pas tant les aspects juridique, économique et politique de ce procédé sans précédent dans les annales de l'Europe. A l'histoire il appartiendra de porter un jugement sur ces différents aspects. Nous craignons que son verdict ne soit sévère. Nous croyons connaître les événements dont furent le théâtre, au cours de la récente guerre, les vastes territoires entre la Vistule et la Volga. Mais était-il permis de chasser, par mesure de rétorsion, 12 millions d'hommes de leurs foyers et de les jeter dans la misère ? Les victimes de cette rétorsion ne sont-elles pas, en grande majorité, des hommes qui n'eurent aucune part, aucune influence dans les crimes dont ces régions furent le théâtre ? Cette mesure a-t-elle été sage du point de vue politique, opportune du point de vue économique, surtout si l'on considère les nécessités vitales du peuple allemand, et, en outre, le bien-être durable de l'Europe ? Est-ce manquer de réalisme que de souhaiter et d'espérer que les auteurs de ces mesures reviendront à une considération plus sereine des choses et qu'ils les corrigeront dans toute la mesure du possible ?

Mais ce qui Nous cause, comme à vous, le plus de souci, c'est l'aspect pastoral du problème (1), à savoir la détresse religieuse des expulsés, non pas de ceux qui ont été transférés dans des régions en majorité catholiques, où ils trouvent, tout comme dans leur ancienne patrie, leurs sanctuaires, leurs prêtres,

(1) Quelques détails sur cette activité charitable, dans *D. C.*, t. XLIV, col. 1571, note 1.

(1) Sur la situation religieuse dans la *Diaspora*, voir *D. C.*, t. XLIV, col. 1572, note 1.

leurs écoles catholiques et toute la vie religieuse, mais la désolation de tous ces autres réfugiés catholiques — plusieurs millions — dispersés maintenant dans de vastes territoires, où l'Eglise catholique n'a guère repris pied depuis la Réforme et où la vie ecclésiastique est à reprendre par la base. Ce qu'on Nous apprend sur les difficultés infinies qu'occasionne l'administration de ces territoires souvent coupés de leurs diocèses par des frontières presque infranchissables, sur leur manque de prêtres, le surmenage inimaginable des prêtres qui y travaillent, l'abandon religieux des réfugiés catholiques, adultes et surtout enfants échoués là-bas, tout cela a une influence démoralisante. Aussi Nous exhortons le clergé allemand, régulier et séculier, les religieuses et les auxiliaires laïques, à engager les dernières forces disponibles pour accomplir dans la mesure du possible cette tâche qui s'impose à eux, et Nous le leur demandons instamment.

Quand, dans le temps, Nous avons confié spécialement à l'un d'entre vous, Mgr Maximilian Kaller, l'apostolat des réfugiés, sa mission consistait en tout premier lieu à remédier au manque de prêtres dans ces pays de *Diaspora*. Il a entrepris sa tâche avec son énergie et son dévouement coutumiers, mais, à Notre grande douleur, il a été appelé prématurément à la vie éternelle. Il a dû laisser sa mission inachevée, pour ne pas dire à peine commencée. C'est depuis lors seulement que la situation religieuse, totalement nouvelle, de votre pays, due aux transferts de populations, s'est montrée sous son vrai jour. Cette situation imposera des mesures plus étendues encore. Nous ne doutons pas que le clergé allemand, une fois rendu attentif à toute la gravité de la situation, sera prêt à s'adonner au delà des limites du devoir strict et même volontairement à l'apostolat qui l'attend et qui réclame instamment une intervention immédiate.

Un magnifique passé religieux.

A l'époque où nous travaillions dans votre patrie, Nous avons appris à connaître et à apprécier l'enthousiasme religieux des catholiques d'Allemagne orientale et leur fidélité à la foi. Depuis 1936, Nous gardons vivant le souvenir de la fière vision qu'offrait l'Allemagne catholique à Breslau. Ce Congrès ne réunissait-il pas principalement les catholiques d'Allemagne orientale ? N'était-il pas « une manifestation grandiose de la pensée catholique et de fidèle dévouement à l'Eglise et au Pape », comme Nous l'écrivions alors Nous-même, profondément impressionné, au regretté cardinal Adolf Bertram ? C'est avec nostalgie que notre pensée se reporte à ces journées, aujourd'hui qu'un sort terrible s'est abattu sur la population de l'Allemagne orientale.

Consignes de fidélité et de patience.

Que les réfugiés catholiques de l'Est sachent que les liens qui les unissent aujourd'hui au Chef suprême de l'Eglise sont plus étroits encore que ceux qui les unissaient alors à son représentant. De Notre part, Nous attendons d'eux qu'ils ne se laissent pas entraîner par le poids écrasant de leur misère hors de la foi que leurs parents, leurs pasteurs et leurs évêques ont implantée dans leurs cœurs d'enfants. Les fonts baptismaux de leur église paroissiale ont beau être détruits ou soustraits à leurs regards, les promesses du Baptême faites jadis les suivent dans l'exil et demandent à être tenues. C'est pourquoi Nous avons appris avec joie que parmi ceux qui ont échoué dans la *Diaspora* la plus ingrate, dans un milieu incroyant ou peu religieux, beaucoup réalisent conformément à leur caractère et aux circonstances actuelles les paroles que le pieux Tobie adressait à ses compatriotes et coreligionnaires : « Dieu vous a dispersés parmi les nations, afin que vous racontiez ses merveilles et que vous leur fassiez connaître qu'il n'y a point d'autre Dieu tout-puissant que lui seul. » (*Tobie*, XIII, 9.) Si maintenant vous semez dans les larmes, puissent vos semailles fructifier au centuple pour le royaume de Dieu en terre allemande.

L'hébergement de 12 millions de personnes dans un pays gravement touché par la guerre et la défaite et diminué par la cession de vastes territoires a causé des douleurs, des détresses et des difficultés qu'il a été impossible de vaincre jusqu'à présent. Puissent donc les réfugiés de l'Est comprendre que la réorganisation de la vie religieuse et du ministère pastoral parmi eux est, elle aussi, œuvre de temps et de patience. Nous espérons d'autant plus que les autres, ceux à qui l'amertume de l'exil est épargnée, iront au-devant des nouveaux venus, prêts à leur rendre service, quand même cela imposerait de durs sacrifices à leur égoïsme. Des sentiments de fraternité compréhensive d'un côté, de la discrétion et de la reconnaissance de l'autre, les deux pratiqués dans l'esprit et par la vertu de Jésus-Christ, notre modèle, Dieu et homme à la fois, s'ils ne suppriment pas cette détresse, arriveront du moins à la rendre plus supportable. Avec saint Pierre, Nous vous disons à tous, mais spécialement aux réfugiés de l'Est : « Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève au temps marqué ; déchargez-vous sur lui de toutes vos sollicitudes, car lui-même prend soin de vous. » (*I Pierre*, V, 6-7.)

Motifs d'espérance.

Par vos lettres, Fils bien-aimés et Vénérables Frères, comme par de nombreuses autres sources, Nous apprenons avec satisfaction que toutes les entraves extérieures et les soucis écrasants de la vie quotidienne n'empêchent pas vos fidèles de prendre de plus en plus vivement conscience des grandes tâches de l'Eglise, cela malgré les dommages très sensibles que les quinze dernières années ont infligés à la vie religieuse et malgré leurs conséquences démoralisantes qui ont touché la campagne presque autant que les villes. Nous apprenons avec joie qu'à beaucoup d'endroits l'école catholique est ressuscitée et que les enfants font preuve d'une grande ouverture pour les choses religieuses. Mettez tout en œuvre pour que les droits de l'Eglise et des parents sur l'enfance et sur l'école soient plei-

nement reconnus et que la famille demeure ou redevienne un foyer de vie religieuse commune (1).

Les organisations catholiques.

Nous apprenons également avec satisfaction la reprise et le développement des organisations catholiques. Tout cela témoigne de vitalité et d'une volonté ardente. Toutefois, en ce qui concerne le nombre, l'étendue, la centralisation et l'autonomie relative de ces organisations, il ne faut pas oublier que celles-ci ne sont que des moyens en vue d'un but et ne doivent jamais devenir un but en soi. Voici quelle est leur fin : la foi vivante de l'individu, l'épanouissement de la vie familiale chrétienne, à laquelle elles ne devraient jamais porter préjudice, l'intérêt général du diocèse et l'affirmation des principes catholiques en matière d'éducation comme dans toute la vie sociale et publique. Ensuite, que ces organisations ne fassent pas oublier le grand nombre de ceux qui se trouvent en dehors de leurs rangs ou qui peut-être sont même devenus étrangers à l'Eglise et à la vie religieuse. Cela vaut surtout pour les jeunes gens et les jeunes filles. Ce sera toujours une de vos tâches ou la mission précisément de ces organisations, de les ramener. A ce propos, Nous applaudissons à la fondation, chez vous aussi, de la « Jeunesse ouvrière chrétienne » (2).

Des opinions divergentes. Conduite à tenir.

Chaque fois qu'après une période de longues luttes et de dures persécutions, il s'agit de frayer les voies pour un nouvel avenir, il se manifeste inévitablement des divergences d'opinions dans le jugement à porter sur le passé comme dans l'examen et l'appréciation de ce qu'il convient de faire. Nous sommes au courant de dissonances qui ont surgi au cours de pareilles discussions et Nous pensons que ce ne seront probablement pas les dernières.

Nous avons confiance, Frères bien-aimés et Vénérables Frères, que votre sagesse et votre bonté sauront trouver le juste milieu entre une passivité trop prolongée et trop dangereuse vis-à-vis d'influences dissolvantes et l'imposition prématurée du silence à des discussions intellectuelles qui, maintenues dans de justes limites et dans une forme digne, peuvent fournir aux bien-pensants des vues précieuses et la mise au point des buts communs. Nous comptons avec une confiance paternelle et entière que le laïcat catholique d'Allemagne sera toujours prêt à suivre les directives de ses évêques et restera fidèlement uni à ce clergé qui partage ses douleurs et ses joies, ses soucis et ses espérances. Nous espérons qu'ainsi, comme à la belle époque de lutte et de travail créateur des cent dernières années, le laïcat, animé d'une foi vivante et indéfectible, et attentif aux leçons des faits, aura toujours le regard fixé sur la grande et décisive tâche : mettre à la disposition de sa patrie toute la richesse des convictions catholiques et de la morale à cette heure grave et dans cette détresse profonde qu'elle traverse (1).

(1) Sur le statut de l'enseignement dans certains Etats allemands, voir *D. C.*, t. XLV, col. 668 sq.

(2) Quelques détails sur ces organisations et leur programme dans *D. C.*, t. XLIV, col. 1589 sq.

Célébration prochaine de trois centenaires.

Au cours de ce siècle, l'Allemagne catholique célébrera le centenaire d'événements importants du passé lointain et de l'époque récente : le VII[e] centenaire de la pose de la première pierre de la cathédrale de Cologne, ce puissant symbole ; le VIII[e] centenaire de la basilique de l'apôtre saint Mathias à Trèves et, à Mayence, la « ville d'or », le centenaire des Journées catholiques allemandes.

C'est avec émotion que Nous Nous rappelons ces fêtes inoubliables, où le recueillement de vos sanctuaires envahissait Notre âme. Nous sommes affligé de tristesse à la pensée que les tours de vos églises, là où elles sont encore debout, s'élèvent aujourd'hui au-dessus d'un pays ravagé et désolé. Mais c'est précisément à cause de cela que l'annonce des solennités par lesquelles vous allez célébrer ces souvenirs, Nous est un gage de votre courage de vivre et de votre vitalité.

Ces trois centenaires symbolisent à Nos yeux la volonté de votre peuple catholique de ne pas borner l'œuvre de reconstruction aux murs et aux tours de ses églises détruites et endommagées par la guerre, mais d'y intégrer aussi les indispensables valeurs spirituelles d'un passé de foi vigoureuse, glorieux, riche en personnalités dirigeantes, passé où brille le nom du grand évêque Wilhelm Emmanuel von Ketteler, tel un phare lumineux qui montre la voie.

Conclusion.

A une Allemagne catholique, qui sous le signe de Ketteler se met à sa reconstruction économique, intellectuelle et religieuse, ne sauraient manquer l'approbation des hommes de bonne volonté, qu'ils se trouvent dans ses propres rangs ou dans ceux des autres, ni la bénédiction du Dieu tout-puissant.

C'est dans cet espoir consolant que Nous vous accordons à vous, Fils bien-aimés et Vénérables Frères, à vos collaborateurs, à votre clergé et à tous vos fidèles, avec une affection paternelle toujours égale, la Bénédiction apostolique implorée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1[er] mars 1948, en la neuvième année de Notre Pontificat.

PIE XII, PAPE.

(1) Sur le rôle du laïcat, voir la lettre pastorale du cardinal Frings, *D. C.*, t. XLIV, col. 263 sq.

— *Saint Vincent de Paul*, par Dom Lucien David. Images de M. Moulinié, collection « Nos amis du ciel ». Brochure 13,5 × 18 cm., 32 pages. Editions de Fontenelle, abbaye de Saint-Wandrille (Seine-Inférieure).

Ouvrage pour enfants et bien adapté dans son texte et ses illustrations à ses petits lecteurs...

QUESTIONS ACTUELLES

Le VIIe centenaire de la cathédrale de Cologne

(15 août 1948)

En 1248, l'archevêque Konrad de Hochstaden posa la première pierre de la cathédrale actuelle de Cologne, l'ancienne, datant des environs de 800, ayant été détruite par un incendie. La Croix *du 19. 8. 48 a rendu compte des grandioses cérémonies qui ont été célébrées sous la présidence de S. Em. le cardinal Micara, préfet de la S. Congrégation des Rites, légat pontifical* a latere.

La présence autour du légat et de l'archevêque de Cologne, S. Em. le cardinal Frings, de plusieurs cardinaux, de membres de l'épiscopat d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et des Etats-Unis, soulignait le caractère de catholicité de ces fêtes, auxquelles assistaient également de hautes personnalités civiles allemandes, le gouverneur anglais de la Westphalie septentrionale et des catholiques étrangers. Etaient présents entre autres : LL. EEm. les cardinaux Faulhaber, de Munich ; Suhard, de Paris ; Van Roey, de Malines ; Innitzer, de Vienne ; Griffin, de Westminster ; LL. EExc. NN. SS. Piguet, évêque de Clermont ; Théas, évêque de Lourdes ; Gannon, évêque d'Erié, représentant de l'épiscopat américain ; Lemmens, évêque de Roermond, représentant de l'épiscopat néerlandais ; Münch, visiteur apostolique pour l'Allemagne ; Picard de la Vacquerie, aumônier général de l'armée française d'occupation.

Le matin du 15 août, un imposant cortège se rendit à la cathédrale, accompagnant la châsse qui renferme, selon la tradition, les ossements des « trois Rois mages ». La messe pontificale fut célébrée par le cardinal-légat. A l'Evangile, lecture fut donnée de la lettre du Souverain Pontife à S. Em. le cardinal Micara, le nommant légat a latere. *Voici la traduction de cette lettre :*

Lettre pontificale à S. Em. le cardinal Micara (1)

A Notre Vénérable Frère Clément Micara, évêque de Velletri, cardinal de la Sainte Eglise romaine, préfet de la S. Congrégation des Rites.

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Nous avons appris que la cathédrale de Cologne — ce splendide monument de l'art gothique en Allemagne, meurtri sous les terribles coups de la guerre, ébranlé par les violents bombardements aériens et dont la toiture effondrée présentait l'aspect de vastes ruines béantes — est déjà, grâce au zèle ardent des fidèles et à leur fervente activité, à moitié restaurée et apte à être rendue, après cinq années de travaux, au culte divin. Au mois d'août prochain, en effet, en ce jour très saint où « la Vierge Marie fut transportée jusqu'au séjour éthéré où le Roi des rois siège sur son trône céleste », en vue de commémorer le VIIe centenaire de la pose solennelle de la première pierre de la nouvelle cathédrale, en présence de nombreux prélats de différentes nations et même de cardinaux revêtus de la pourpre romaine, comme aussi des magistrats de la cité et d'une très grande affluence de fidèles accourus de toute la Rhénanie et des pays voisins de l'Allemagne, des solennités religieuses seront célébrées dans cette église.

Cette nouvelle, au milieu de tant et de si grandes angoisses et contestations des peuples et en présence de plusieurs graves motifs de nouvelle anxiété, alors que la paix internationale n'est pas encore scellée partout par un traité et que, là même où elle est conclue entre les parties, elle est fréquemment troublée par certains groupements néfastes avec lesquels « on ne peut espérer aucun arrangement et qui ne cherchent que l'agitation » (TAC. *Hist.*, I, 21), cette agréable nouvelle, disons-Nous, Nous a causé un grand réconfort. L'image lamentable de la ville dévastée s'offre aux yeux de Notre esprit : cette Cologne, naguère si florissante par sa grande industrie et ses riches échanges commerciaux, renommée pour son caractère, son site et son aspect d'immense théâtre, s'étalant sur les bords du Rhin, la voici maintenant par terre, abattue en plusieurs endroits par la fureur de la guerre. Cependant, bien que pressée par le besoin de rebâtir au plus tôt des toits pour abriter ses citoyens, la généreuse cité a entrepris en même temps de restaurer sans retard le temple où se dresse la chaire de son pasteur et qui est la véritable maison de Dieu et la maison de tout le troupeau. Cette antique *Colonia Claudia Augusta Agrippinensis*, venue des rives du Tibre jusqu'au Rhin inférieur où, au IIe siècle, elle reçut l'Evangile du Christ, fut toujours non seulement très fidèle à la foi catholique, mais encore très attachée à la Chaire de Rome, aussi bien dans la prospérité que dans l'adversité. C'est pourquoi, actuellement encore, après la tempête d'une épouvantable guerre, désireuse de célébrer des solennités sacrées tout d'abord dans sa propre maison, elle a tourné ses yeux et ses pensées vers le bienheureux Siège de Pierre, et son éminent cardinal-archevêque Nous a instamment demandé de bien vouloir présider, par Notre Légat, un si imposant événement. Accédant volontiers à ces désirs, ainsi

(1) Traduit par J.-Thomas d'Hoste du texte latin publié par l'*Osservatore Romano* du 18. 8. 48. Ce texte a paru également dans les *Acta Apostolicae Sedis*, XL (1948), p. 372-373.

que Nous l'avons déjà annoncé, Nous vous choisissons et vous désignons, Vénérable Frère, qui êtes revêtu de la pourpre romaine, distingué par votre insigne piété et votre autorité dans Notre Curie, vous qui administrez avec une sollicitude toute pastorale le diocèse de Velletri, comme Légat *a latere*, représentant Notre personne, chargé de présider en Notre nom et avec Notre autorité les cérémonies sacrées qui seront célébrées prochainement dans la cathédrale de Cologne, et, à la fin de la messe pontificale, de bénir, en vertu de Notre pouvoir, le peuple présent, en lui accordant l'indulgence plénière, à gagner aux conditions prescrites par l'Eglise.

Nous nourrissons le ferme et agréable espoir que le souvenir et la commémoration de tant d'événements survenus au cours de sept siècles apporteront de nouvelles forces et un nouveau courage aux citoyens attristés et préoccupés, en les incitant à suivre avec ardeur les traces de leurs ancêtres ; Nous espérons que la grande affluence des pèlerins étrangers confirmera et resserrera plus étroitement les liens qui unissent les différentes nations et enfin que tous les fidèles à la vue des deux tours si hautes et si élancées, profilant dans le ciel leurs fines silhouettes, affineront aussi leurs aspirations vers le ciel par une foi vaillante et un cœur ardent.

En attendant, avec l'espoir que, grâce à l'intercession de Marie reçue par Dieu dans le ciel, la fonction si honorifique de votre légation sera heureusement menée à bonne fin, en gage de l'assistance d'en haut et de Notre bienveillance, Nous vous donnons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérable Frère, au cardinal-archevêque de Cologne, à son clergé et à son peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 du mois de juin, en l'année 1948, la dixième de Notre Pontificat.

PIE XII, PAPE.

Puis S. Em. le cardinal Frings, en un bref discours, salua ses hôtes, remercia le Souverain Pontife et tous ceux qui ont aidé à donner plus d'éclat à ces fêtes du VIIe centenaire et appela sur le monde la paix du Christ. Voici la traduction de ce discours (1) :

Discours de S. Em. le cardinal Frings

Nous, habitants de Cologne, remercions de tout cœur Notre Saint-Père le Pape Pie XII, glorieusement régnant, d'avoir envoyé à cette fête un cardinal légat dans la personne de S. Em. le cardinal-évêque Clement Micara. Ainsi cette fête de la foi se trouve clairement placée sous les auspices de Rome, de par la volonté divine centre de l'Eglise de Jésus-Christ.

Nous remercions tous les hôtes illustres d'Allemagne et de tout l'Occident chrétien, et je suis heureux de profiter de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour les dons de la charité chrétienne qui, après l'effondrement de l'Allemagne, nous sont parvenus avec une telle abondance de nombreux pays, tout d'abord de la main du Saint-Père, ensuite de Suisse, d'Irlande, de Suède, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Nous saluons en particulier le représentant de la N. C. W. C., la grande organisation charitable américaine, qui en ce jour également nous aide par une riche offrande.

Nous remercions tous ceux qui ont préparé et rendu possible cette journée, en particulier l'équipe qui a œuvré à la restauration de la cathédrale, depuis le plus jeune apprenti jusqu'à l'architecte, qui ont travaillé jusqu'à la dernière heure avec un magnifique élan et une ténacité tout allemande.

Je remercie la municipalité de Cologne et les autorités de l'Etat, qui ont rivalisé avec nous pour donner à cette journée tout son éclat.

Je remercie les autorités alliées qui ont rendu possible et facilité l'organisation de cette fête.

Je ne remercie pas le moins l' « Association centrale pour la construction de la cathédrale », qui nous fournit les moyens financiers pour continuer les travaux.

Puisse Dieu leur accorder à tous l'abondance de sa bénédiction.

De nouveau les trois mages sont entrés dans leur cathédrale, par le même chemin qui les conduisit vers l'ancienne cathédrale, voici près de 800 ans. *Tria sunt munera quae obtulerunt magi Domino :* c'est le chant qui, suivant une vieille coutume, retentira tous les dimanches au moment de l'*Asperges* à travers la maison du Seigneur dans la mélodie ancienne. *Tria sunt munera...*, les voix claires des garçons l'entonneront et ensuite tout le clergé s'unira à cet hymne de jubilation. La cathédrale de Cologne revit, son cœur s'est remis à battre. De nouveau, le Christ y habite et y offre tous les jours son Sacrifice.

Très chers fidèles, quel est le sens de cette procession ? Est-ce seulement une grandiose manifestation comme celle de 1880 (1), quand le fameux cortège historique se déroulait à travers notre ville ? Ou aurait-elle une signification plus profonde ? Oui. Les reliques des Rois mages qui, à travers tout le moyen âge, passaient pour le trésor le plus précieux de Cologne, sont les symboles de notre foi chrétienne. Il y a 1 900 ans, les Rois mages suivaient l'étoile qui les conduisait jusqu'à la maison où ils trouvèrent le Seigneur ; de même aujourd'hui ils ont une fois de plus suivi cette étoile dont l'éclat d'or brille au sommet du clocheton de notre cathédrale, et ici ils trouvent le Seigneur, caché sous les Saintes Espèces, et de nouveau ils lui offrent leurs présents. En ces jours, leur cortège fut somptueux et impressionnant, si bien que tout Jérusalem, habitué pourtant au faste oriental, fut frappé par ce spectacle extraordinaire. Or, leur cortège d'aujourd'hui a été aussi brillant par la présence de tant de cardinaux, archevêques et évêques, ainsi que d'éminentes personnalités laïques. Toute la population de Cologne a été soulevée d'admiration à la vue de ce spectacle grandiose.

(1) *Kirchenzeitung für das Erzbistum Kœln* (19. 9. 48). Traduction de *la D. C.*

(1) Ce n'est qu'en 1880 que la cathédrale fut achevée. (*N. D. L. R.*)

Mais quel est le sens de cette manifestation ? Pourquoi avons-nous suivi la châsse des Rois mages, les reliques des saints évêques de Cologne et des autres saints et les membres vivants de l'épiscopat et du clergé ? Tous, nous avons suivi l'étoile à la recherche du Roi nouveau-né, à la recherche du Christ, Notre-Seigneur, en qui nous croyons fermement comme en notre Dieu et Sauveur, au milieu d'un monde incroyant. Et vous tous qui vous teniez le long du chemin et qui êtes assemblés maintenant à l'intérieur et à l'extérieur de la cathédrale, que désirez-vous sinon offrir, en union avec les Rois mages, vos présents à l'Enfant qui est la joie de nos cœurs, en qui nous mettons toute notre confiance, dans la vie comme dans la mort, puisque il nous a été donné par notre Père céleste comme notre Sauveur et Rédempteur ?

Oui, ce n'est pas un simple hasard qu'au-dessus de la ville de Cologne brille l'étoile des trois Rois mages. Cologne est la ville de la foi en la parole révélée de Dieu, de la foi en l'Eglise du Christ, sainte et catholique, dans laquelle il continue à vivre jusqu'à la fin des temps. Un véritable enfant de Cologne peut extérieurement paraître léger et facile à émouvoir, enclin à la plaisanterie et au jeu, capable d'humour, même au milieu de la détresse la plus profonde — Dieu merci, nous sommes ainsi faits, c'est là le caractère que le bon Dieu nous a donné à nous Rhénans, — mais en dernière analyse cette gaieté est basée sur la sainte foi catholique, qui nous fait croire en un Père céleste et nous fait espérer dans le Christ une félicité éternelle. Certes, nous autres, gens de Cologne, nous avons nos défauts, car nous sommes des hommes, des hommes sans fard ; mais, Dieu merci, il n'y en a pas un qui ne fasse baptiser ses enfants, pour qu'ils deviennent enfants de Dieu, qui ne se souvienne de sa première Communion comme du plus beau jour de sa vie, dont l'attitude devant les mystères de notre foi ne soit pas celle d'une sainte vénération et qui ne veuille mourir fortifié par les sacrements de notre sainte Eglise, surtout par le Corps et le Sang de Notre-Seigneur, docile à la parole du Christ : « *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et moi je le ressusciterai au dernier jour.* » (*Jean*, VI, 54.)

Ainsi ce cortège, ainsi toute cette journée doivent être une profession solennelle de notre sainte foi, une *protestatio fidei* en face du monde, à un moment critique qui décidera peut-être si le monde sera plongé dans les horreurs et la folie d'une nouvelle guerre ou s'il veut vivre en paix. A ce moment même, nous crions à la face du monde : il n'y a de paix que la *Pax Christi*, la paix dans le Christ, avec le Christ et par le Christ. Pourquoi vous obstinez-vous dans vos conférences à faire le silence sur ce plus saint de tous les noms, en qui seul est notre salut ? Le monde ne pourra guérir que si l'humanité suit ce seul et unique médecin que Dieu nous a donné en la personne du Christ, Notre-Seigneur, et s'il se soumet à ses enseignements et à sa grâce. C'est pourquoi je vous invite une fois de plus à venir tous et à suivre l'étoile, à offrir vos dons en union avec les Mages, qui, les premiers parmi les Gentils, ont été appelés à la foi.

Tria sunt munera ! Mettons aux pieds du divin Enfant nos cœurs, l'or de l'amour, l'encens de l'adoration et la myrrhe de la patience sous la croix, c'est-à-dire *notre* croix. Et l'Enfant offrira tout au Père, pour que Dieu soit tout en tous. Voilà le sens de cette fête. La manifestation du laïcat, cet après-midi, au stade, fera sienne cette profession de notre foi et de cet amour du Christ, le Seigneur, et de sa sainte Eglise.

Quand, à la suite de l'étoile, les mages arrivèrent à la maison où était l'Enfant, ils trouvèrent également, selon le récit de saint Matthieu, sa sainte Mère. C'est pourquoi il convient de rappeler et d'invoquer la sainte Mère du Christ en ce jour de l'Assomption. Quand, il y a 700 ans, l'archevêque Konrad de Hochstaden posa la première pierre de la nouvelle cathédrale et qu'il la frappa trois fois avec le marteau, il salua la bienheureuse Vierge Marie, saint Pierre et les mages, et plaça les travaux sous leur protection. En tant que successeur de l'archevêque Konrad, moi aussi, je salue notre Mère du ciel et j'annonce pour dimanche prochain la consécration solennelle du diocèse et de ses paroisses au Cœur immaculé de Marie.

L'après-midi, au stade de Cologne, où se pressaient plus de 100 000 personnes, eut lieu une grandiose manifestation. Après que les présidents d'Action catholique eurent affirmé leur résolution de défendre et de répandre leur foi et que S. Em. le cardinal Frings eut caractérisé la réunion comme une « fête de famille de l'Action catholique », les hautes personnalités ecclésiastiques étrangères apportèrent tour à tour aux fidèles de Cologne le salut des catholiques de leurs pays respectifs. Chacun de ces discours ou leur traduction souleva d'enthousiastes applaudissements. Voici quelques extraits de l'allocution de S. Exc. Mgr Lemmens (Roermond, Pays-Bas) et les discours de S. Em. le cardinal Suhard, de Paris, et de S. Em. le cardinal Griffin, de Westminster.

Extraits du discours de S. Exc. Mgr Lemmens (1)

[...] Comme notre cardinal n'a pas pu venir aujourd'hui, il m'a prié de vous transmettre ses félicitations les plus cordiales et ses salutations les plus aimables et de vous dire que nous voulons tout oublier et pardonner. Et je le fais volontiers. Car nous tous, qui sommes réunis ici, appartenant à des peuples et des pays divers, nous pouvons réaliser quelque chose de l'idéal qu'exprimait notre Sauveur dans ses dernières prières : *ut omnes unum sint* — que tous soient un. [...]

Restons unis dans la prière, la lutte, le sacrifice et, s'il le faut, dans la mort, pour que le Christ triomphe dans tous les pays du monde. C'est pourquoi je dis pour terminer : la Hollande au Christ ! Cologne au Christ ! L'Allemagne au Christ ! Et j'ajoute : Par Marie ! Dieu le veut.

---

(1) *Kirchenzeitung für das Erzbistum Koeln* (12. 9. 48). Traduction de *la D. C.*

Discours de S. Em. le cardinal Suhard [1]

Répondant à l'appel de S. Em. le cardinal Frings, je viens apporter à la cathédrale de Cologne le message fraternel de Notre-Dame de Paris. Mais je ne viens pas seul. A travers l'espace et le temps, c'est un passé sept fois séculaire qui m'accompagne pour aller jusqu'à vous.

Il y a 700 ans, Albert le Grand quittait les bords du Rhin pour devenir, sur les rives de la Seine, le maître prestigieux de saint Thomas d'Aquin. Paris ne l'a pas oublié. Son Université sait tout ce que sa renommée doit au génie de ce savant et de ce saint qui est l'une des gloires de Cologne. Son séjour parmi nous devait inaugurer cette longue suite d'échanges qui marque, mieux que tout, l'étroite communion spirituelle des deux capitales pensantes. C'est en signe de cette mutuelle sympathie que le Chapitre de votre cathédrale, Eminence, envoyait, un peu plus tard, à la chapelle de notre Sorbonne, les reliques de sainte Ursule, patronne de votre cité. Grande époque, où les centres intellectuels de l'Europe chrétienne : Cologne, Pavie, Oxford, Paris, échangeaient fraternellement leurs maîtres, leurs disciples, leur culture.

Mais que signifie l'immense rassemblement de cette journée jubilaire, sinon notre volonté commune de renouer cette tradition ? Si nous sommes venus nous grouper au pied de votre basilique, ce n'est pas pour une solennité éphémère. C'est pour affirmer aux yeux du monde, en pleine clarté, sans équivoque, notre volonté, indomptable et unanime, de refaire au XXe siècle ce que nos pères ont su réaliser au XIIIe : refaire la chrétienté.

Nous savons que cette tâche est immense. Nous l'entreprenons sans illusions, parce que deux mille ans d'histoire nous ont préservés des chimères. Mais nous sommes, en même temps, sur la terre, ceux qui n'ont jamais renoncé à l'espérance. Si l'on en doutait, qu'on ouvre les yeux et qu'on regarde : sur des ruines encore fumantes, d'où seule émerge la Maison de Dieu, des chrétiens, une fois encore, se sont unis, d'un seul élan, pour rebâtir la cathédrale !

Bâtir la cathédrale ! Voilà le retour au passé, voilà l'anticipation sur l'avenir, qui s'impose, comme le premier des devoirs, aux chrétiens que nous sommes. Et, du même coup, tout notre programme de pensée et d'action se trouve tracé : il nous suffit d'édifier sur la terre des hommes une Eglise spirituelle qui ressemble en tous points à nos temples de pierre.

Or, chers chrétiens, entrons dans la cathédrale. Qu'y voyons-nous ? D'abord, comme centre d'intérêt et d'amour de tout édifice : l'autel ! L'autel, c'est-à-dire la table de pierre où se renouvelle constamment le Sacrifice du Christ, la dalle où repose sur les reliques des martyrs, le tabernacle de Dieu. Traduisons : refaire un autel, c'est, dans un temps qui ne compte que sur la raison et sur la matière, promouvoir un « retour au sacré ». Nous ne sauverons pas l'homme par l'homme seulement. Toute ascension de l'humanité sera vaine, qui voudra s'arrêter en chemin au lieu de se laisser emporter jusqu'au ciel par l'offrande plénière que fait d'elle le Christ à son Père.

Nos églises ont encore un transept — ce croisement mystique inventé par nos pères pour rappeler sans cesse la croix. N'oublions pas non plus cette leçon. S'il faut un humanisme — et nous n'hésitons pas à y croire, — que ce soit un humanisme centré sur la croix. Malheur aux civilisations qui se croiraient capables d'assumer par elles-mêmes leur réussite, au lieu de trouver dans l'arbre de mort du Calvaire le principe d'une vie supérieure.

Face à l'autel, et dirigée vers lui d'un seul mouvement, voici la nef royale avec ses piliers géants ; voici la protection de ces ogives suppliantes, étendues, pour sa sécurité, sur le peuple de Dieu en prière. Voici la nef qui rassemble, des quatre points de l'horizon, la foule multiforme des croyants. Prodigieuse unité ! Races, peuples, riches et pauvres, se trouvent confondus, sans rien perdre d'eux-mêmes, dans une seule société mystérieuse, où les vivants avec les morts forment ensemble un corps unique : le corps mystique de Jésus-Christ. Inoubliable rappel en ce siècle déchiré par les luttes fratricides. Envers et contre tout, sans se lasser, les chrétiens auront pour mission de tout tenter pour établir par-dessus les frontières et par-dessus les océans ce rapprochement entre les hommes qui ne sera possible que s'il est précédé et transfiguré par l'union des chrétiens entre eux. Ici plus qu'ailleurs toute illusion doit être bannie : la paix, qui est le fruit de la justice, est aussi, et dans la même mesure, le fruit de la charité.

Enfin, voici l'entrée du temple : voici les trois portails majeurs par où les hommes vont à Dieu et par où Dieu va aux hommes. La cathédrale mystique que nous voulons devra toujours avoir ces portes. Ces portes parfois fermées, pour abriter, aux heures où souffle l'ouragan, ceux que le Seigneur s'est acquis de son sang. Ouverte à toutes les âmes, l'Eglise sait faire le tri des idées et exclure, quand en vient l'heure, les doctrines de l'orgueil, de la chair, de l'argent, qui asservissent ceux-là mêmes qu'elles prétendent libérer. Portes ouvertes, aussi, et toutes grandes, à tous les hommes de bonne volonté. Aujourd'hui comme hier, ces porches qui s'ouvrent sur le monde sont la figure et le programme de notre action. L'édifice que l'on attend de nous, ce n'est pas une petite chapelle égoïstement repliée sur ses privilèges. C'est la Demeure accessible et accueillante, où toute détresse trouve un asile, où toute poursuite du vrai trouve une sympathie. Parce qu'elle est la Maison de Dieu, l'Eglise est la Maison des hommes. Elle les attend, avec leurs génies propres, avec leurs acquisitions légitimes. L'Eglise de Rome n'est pas fermée au monde moderne : elle s'ouvre à lui pour le baptiser. Si donc elle rassemble ses fils, c'est pour les envoyer ensuite, mieux hommes et plus apôtres, vers les âmes sans nombre qui n'attendaient que cet amour pour vivre et pour s'aimer.

L'autel, la croix, la nef, le portail ! La voilà donc, la cathédrale qu'il nous reste à bâtir ! Ce que nos isolements ne pourraient faire, l'effort de tous l'accomplira. Ne perdons pas confiance ! Les générations passent, les civili-

---

(1) *La Semaine Religieuse de Paris*, du 4. 9. 48.

sations se succèdent. Mais par-dessus les ruines, plus haut que les maisons et que les monuments, la cathédrale résiste et domine. Quand tout s'écroule, quand tout s'oublie, l'Église demeure ! *Amen !*

Discours de S. Em. le cardinal Griffin [1]

Je suis heureux d'apporter le salut des archevêques et évêques, du clergé et des fidèles d'Angleterre et du Pays de Galles à votre cher cardinal-archevêque et à la population de Cologne à l'occasion du VIIe centenaire de la pose de la première pierre de votre grandiose cathédrale.

Ce fut pour moi un honneur et une grande joie de recevoir Son Eminence, lors de sa visite à Londres, il y a un peu plus de deux ans, quand elle nous a fait l'honneur de prêcher à la cathédrale de Westminster. C'est pourquoi j'ai accepté avec grand plaisir l'invitation de votre cardinal de lui rendre visite à Cologne.

Les liens qui unissent les catholiques anglais et ceux d'Allemagne, en particulier ceux du diocèse de Cologne, sont très anciens. Deux années après la pose de la première pierre de cette cathédrale, le roi Henri III ordonna de faire dans toute l'Angleterre une collecte pour contribuer à sa construction. Vers la fin de sa vie, le grand apôtre de l'Allemagne, saint Boniface, fut nommé par le Saint-Siège archevêque de Cologne ; c'est pour je ne sais quelle raison qu'en réalité il est devenu archevêque de Mayence. Mais il doit avoir visité cette ville ; d'ailleurs Cologne était un diocèse suffragant du siège métropolitain de Mayence. Duns Scot, le grand théologien de l'Immaculée Conception, est un trait d'union entre Oxford, Paris et Cologne, où il est mort et où repose encore son corps. Cologne est célèbre aussi par l'activité du deuxième grand apôtre de l'Allemagne, saint Pierre Canisius, dont l'influence a rayonné à travers l'Europe et qui a tant fait pour la contre-Réforme. Pendant de longues années, l'Institut de Marie, fondé par Mary Ward, avait un couvent de religieuses et une école ici, à Cologne.

Cologne, aujourd'hui l'une des villes les plus catholiques du monde entier, est fière de n'avoir jamais perdu la foi catholique. Elle est fière d'être, après Rome, la ville au monde qui possède le plus de reliques de saints et qui revendique même le privilège de posséder les corps des trois Rois mages. En outre, elle est fière de posséder la plus grande cathédrale gothique de l'Europe du Nord. Ce n'est sûrement rien moins qu'un miracle que cette grande cathédrale soit restée debout au milieu des ruines, des ravages et des destructions de la dernière guerre. Je désire ensuite offrir au cardinal-archevêque et à la population de Cologne notre profonde sympathie devant les lourdes destructions que la ville et ses environs ont subies. Nous espérons que la reconstruction de votre grande cité historique se poursuivra sans délai. Nous prions Dieu pour que Cologne continue d'être un phare de la foi pour la Rhénanie du Nord, l'Allemagne et au delà. Car nous savons que notre foi catholique est la force qui sauvera l'Europe. Nous savons que ce monde déchiré par la guerre ne connaîtra la paix et la sécurité que si tous les hommes suivent les principes de la justice et de la charité chrétiennes.

(1) *The Tablet* du 21. 8. 48. Traduction de *la D. C.*

La réunion se termina par une allocution de S. Em. le cardinal légat pour dire que la cathédrale de Cologne est un lieu commun à toute l'humanité, un monument de la civilisation chrétienne, resté debout par miracle au-dessus des ruines.

Plus tard, S. Em. le cardinal Griffin prononça devant la radio le message suivant au peuple allemand :

Message de S. Em. le cardinal Griffin [1]

C'est pour moi un honneur et une joie d'assister aux fêtes d'aujourd'hui. J'apporte des messages de salut et de sympathie des évêques, des prêtres et de la population catholique d'Angleterre et du Pays de Galles. La messe à laquelle j'ai assisté nous unit de deux manières : d'abord à Notre Saint-Père Pie XII par l'intermédiaire du célébrant qui est le légat pontifical ; car c'est au Saint-Père que nous, catholiques, témoignons notre fidélité affectueuse et loyale. Ensuite nous sommes unis les uns aux autres et aux catholiques du monde entier. Car la sainte messe est le sacrifice et le sacrement de l'unité. Les catholiques de tous les pays, de toutes les classes et de toute couleur s'unissent par le Christ dans la célébration de la sainte messe. Ainsi aujourd'hui, par la messe, vous êtes unis aux catholiques de mon pays, aux catholiques de tous les pays.

Le monde a besoin d'union. L'union viendra par la fidélité aux enseignements du Christ. L'union viendra quand les hommes d'Etat et les peuples se rendront compte que nous sommes tous frères en Dieu qui est notre Père à tous.

Nous en Angleterre nous désirons cette union avec vous. Nous voulons que vous vous releviez. Nous voulons voir l'Allemagne se gouverner elle-même selon les principes de la vraie démocratie. Nous voulons voir reconstruites toutes ces régions dévastées ; nous voulons que la population ait ses maisons et ses foyers ; nous voulons voir vos fermes en pleine production et votre industrie en activité pour produire ces biens qui sont nécessaires à l'organisation pacifique et à la prospérité de votre pays. Avant tout, nous voulons que l'Allemagne se relève selon les principes de la justice et de la charité sociale. Car l'Allemagne est partie intégrante de l'Europe. L'Europe et le monde auront la paix et la sécurité et reprendront leur patrimoine perdu quand ils retourneront aux enseignements du Christ. Si nous sommes fidèles à nos principes, nous pourrons contribuer pour une part importante à la restauration de cette paix et de cette sécurité que chaque nation désire si ardemment. L'appel qui se fait entendre aujourd'hui, comme dans une grande croisade, c'est l'appel à la prière et à l'action. Répondons à cet appel avec foi et confiance en un Père aimant et tout-puissant.

(1) *The Tablet* du 21. 8. 48. Traduction de *la D. C.*

UNE DOUBLE CRISE MINISTÉRIELLE

La démission du ministère André Marie

Lorsque, après des débats difficiles, le ministère Marie (1), constitué le 26 juillet dernier, eut obtenu de l'Assemblée nationale, le 17 août, par 335 voix contre 209, les « pouvoirs réglementaires » qu'il sollicitait pour l'application du plan économique et financier Paul Reynaud, il semblait que son existence fût désormais assurée pour un certain temps. Il n'en a rien été, et, dans la nuit du 27 au 28 août, ce ministère, vieux d'un mois et un jour, s'est effondré, sans être renversé par l'Assemblée, victime — fait assez rare — d'une crise de Cabinet.

A 1 h. 15, le communiqué officiel suivant était dicté aux journalistes : *Le gouvernement ayant constaté que, malgré l'accord réalisé sur divers points du programme économique et financier à l'étude, certaines divergences n'ont pu être effacées, le président du Conseil a remis sa démission au président de la République.*

L'événement s'est produit à l'issue d'un Conseil des ministres qui n'avait pas duré moins de onze heures, et au cours duquel le ministre des Finances n'avait pas réussi à rallier ses collègues à ses vues. Une des causes profondes de la rupture survenue a résidé dans la divergence qui opposait les socialistes au ministre des Finances sur le point particulier de l'importance des compensations à accorder aux salariés à la suite des hausses qui pourraient survenir sur certains prix grevant les budgets familiaux. Ces compensations devaient comporter, outre le relèvement des allocations familiales et la possibilité d'un abattement du taux de l'impôt cédulaire, l'octroi d'une indemnité dite « de vie chère ». Soucieux de sauvegarder l'équilibre du budget, M. Paul Reynaud ne voulait pas que cette indemnité dépassât 1 500 francs, alors que ses interlocuteurs exigeaient 3 000 francs. Des divergences avaient porté également sur les compressions budgétaires, les socialistes s'inquiétant des licenciements massifs et les radicaux des réductions prévues sur les dépenses militaires.

Ses consultations traditionnelles achevées, le président de la République a offert à M. Paul Ramadier, dans la matinée du 29 août, la mission de résoudre la crise. Ce dernier a décliné à minuit cette mission, après avoir fait, dans l'après-midi, devant le micro de la radio nationale, des déclarations nettement dirigistes par lesquelles il entendait, suivant l'expression de Pierre Limagne dans *la Croix* (2), « tout en disant quelques vérités aux Français, se couper lui-même la route d'un pouvoir éphémère ».

M. Vincent Auriol a alors pressenti M. Robert Schuman pour reprendre la place qu'il n'aurait pas dû quitter. Le 30 août au soir, après une journée de consultations, l'ancien président du Conseil a informé le président de la République qu'il acceptait de former le nouveau gouvernement.

(1) Voir *D. C.* du 15 août 1948 (t. XLV, col. 1025).
(2) *La Croix* du 31 août 1948.

Le second ministère Schuman

Le mardi 31 août, l'Assemblée nationale était convoquée pour discuter de l'investiture du président du Conseil désigné. M. Edouard Herriot, qui présidait, lut, suivant l'usage, d'abord la communication du président de la République informant l'Assemblée de la désignation de M. Robert Schuman, puis la lettre de celui-ci demandant la convocation de l'Assemblée pour lui soumettre le programme et la politique du Cabinet qu'il se proposait de constituer et faire appel à sa confiance.

M. Edouard Herriot donna ensuite la parole à « M. le président du Conseil désigné » pour la lecture de la déclaration ministérielle (1) :

La déclaration ministérielle du président du Conseil désigné.

M. ROBERT SCHUMAN, *président du Conseil désigné.* — Mesdames, Messieurs, la France libérée est en train de jouer sa liberté.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit quand un pays consomme plus qu'il ne produit, abandonne sa monnaie, laisse à la spéculation le soin de régler le niveau de vie national et risque, en des crises répétées, l'existence de ses institutions politiques.

C'est aussi de la liberté qu'il s'agit quand, dans l'Union française et dans le monde, les fondements de la paix intérieure et extérieure restent précaires.

Sauver la monnaie.

Sauver la monnaie, c'est sauver la liberté, car c'est garantir la vie de chacun.

Il n'est pas de tâche plus urgente.

Or, au moment où s'estompent les craintes à l'extérieur, c'est la situation intérieure qui justifie les plus sérieuses appréhensions.

Il convient cependant de se garder de deux excès. L'un consiste à méconnaître le caractère préoccupant de notre économie pour justifier une politique de facilité et de laisser aller, sans prêter attention au gouffre dont on approche. L'autre serait de pousser systématiquement au noir une situation difficile, pour mieux préparer les esprits aux mesures de sévérité nécessaires, mais au risque aussi de déterminer un affolement et une panique injustifiés qui frapperaient par avance de caducité toute solution raisonnable. (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

En cette matière, il importe de s'en tenir aux faits.

Quel est l'état de notre économie ?

La France, écrasée par les effets de deux guerres, se relève lentement. La production industrielle dépasse maintenant le niveau de 1938, mais elle n'atteint en juillet que le coefficient 92 par rapport à 1929.

La production est, cette année, satisfaisante, mais encore inférieure aux chiffres normaux.

(1) Cf. *J. O.* (Débats parlementaires) du 1. 9. 48, p. 6404 sq.

En regard de cet effort, l'opinion a réclamé que fussent rapidement desserrées les contraintes, dans la conviction que les lois économiques rétabliraient un équilibre de prix et que l'abondance assurerait la baisse.

Comment ne pas constater qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que, comme le rationnement, la liberté a connu ses profiteurs ? (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Là encore, il faut écouter la leçon des faits plus que des systèmes.

Or, sauver la monnaie, c'est d'abord tenir les prix. Pour cela, le gouvernement doit user, selon les cas, de la liberté ou de la contrainte, sans autre souci que l'efficacité. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Ce serait folie qu'opter pour la réglementation là où la liberté assure, à la fois, abondance et juste prix ; il serait criminel de tolérer le rationnement par l'argent, là où la liberté est celle de rançonner. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Il serait absurde de pratiquer la contrainte pour elle-même, mais il est impossible de s'incliner devant le verdict de la spéculation. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais la monnaie ne saurait être sauvée par la seule action du gouvernement sur certains prix. Si le déséquilibre du budget, l'hémorragie de la Trésorerie et le désordre des services publics s'installaient en permanence dans l'Etat lui-même, il serait vain de s'épuiser à maîtriser les prix.

Quand la viande sert de prix pilote à un nombre considérable de denrées, qu'elle constitue l'élément essentiel du budget familial et qu'elle atteint le coefficient de 23 par rapport à 1938, un Etat digne de ce nom ne peut rester indifférent. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Le gouvernement ne peut confier aux producteurs et intermédiaires d'une profession le sort des salaires et de la monnaie. Il doit exiger et, au besoin, assurer le retour de la viande au prix de juin. Est-ce, en effet, vraiment trop demander qu'en période d'abondance les prix ne dépassent pas ceux des périodes de soudure ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si cet appel ne devait pas être entendu, non pas dans un mois, mais tout de suite, le gouvernement aurait le devoir de prendre toutes dispositions de rigueur appropriées, dont la mise en place doit être dès maintenant préparée, même si l'on peut conserver l'espoir que la raison finira par l'emporter. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

D'autres mesures doivent également permettre d'agir sur le prix du vin devenu prohibitif à la veille d'une récolte qui s'annonce cependant satisfaisante.

Je me borne à ces deux exemples.

En des secteurs essentiels du budget familial, il est ainsi nécessaire et possible de peser sur les prix et de compenser certaines hausses inévitables comme celles du pain et du lait.

Des économies.

Aussi, le gouvernement que je me propose de constituer, si votre confiance m'est accordée, comprendra-t-il un nombre plus restreint de ministères. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

Les travaux si judicieux préparés par MM. Paul Reynaud et Biondi en vue de réduire le train de vie de l'Etat seront mis en œuvre sans délai. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Dès son premier Conseil, le gouvernement ramènera le nombre des directions ministérielles à un chiffre voisin de celui de 1939. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Au cours des semaines suivantes, il s'en prendra aux services départementaux et aux entreprises nationales. Les dépenses militaires seront ramenées à un chiffre compatible à la fois avec les missions incombant à notre armée et avec les possibilités financières de la nation. (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Une telle œuvre doit être entreprise avec vigueur et inflexibilité. Elle ne nous dispense toutefois pas de demander au pays un effort important.

Beaucoup d'entraves ralentissent l'effort de reconstruction et notamment des entraves financières. Pour poursuivre les travaux, il faut réformer les modes de financement qui font peser sur l'ensemble de la collectivité une charge trop lourde, alors que les initiatives privées et les possibilités locales ne sont pas suffisamment mises en œuvre et encouragées.

Compte tenu des ressources actuellement prévues et des compressions pratiquement réalisables, c'est un déficit de 80 milliards de francs qui reste encore à combler dans notre trésorerie si nous voulons écarter tout retour à l'inflation.

L'appel à l'épargne reste, certes, indispensable à long terme ; mais il ne sera entendu que dans la mesure où les épargnants auront confiance dans la monnaie. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Pour instaurer la confiance, il est sage de ne pas trop miser sur elle. C'est dans la mesure où le gouvernement assainira d'abord les finances publiques qu'il méritera ensuite le concours de l'épargne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un nouvel effort fiscal.

C'est pour ces raisons que je suis arrivé à la conviction qu'il est indispensable de demander au pays un nouvel effort fiscal de 80 milliards de francs avant la fin de l'année 1948. Tout doit être fait pour que les sacrifices soient équitablement répartis. Il serait théoriquement juste de pouvoir obtenir de l'impôt direct la totalité de cette somme, mais les imperfections notoires de notre appareil fiscal imposent une certaine prudence et il paraît raisonnable de répartir par moitié ce qui sera demandé à l'impôt direct et à l'impôt indirect.

Bien entendu, il ne s'agit là que de mesures immédiatement nécessaires, qui ne sauraient, en aucune façon, dispenser le gouvernement de mettre au point, d'ici la fin de l'année, un ensemble de dispositions cohérentes, notamment d'ordre fiscal, qui soient de nature à permettre un redressement durable de la situation des finances publiques.

La sauvegarde du pouvoir d'achat.

Devant de telles perspectives économiques et financières, quel sera le sort des travailleurs ?

Nous avons le choix entre deux politiques. Ou bien augmenter substantiellement les salaires et prendre à l'avance son parti des hausses de prix inévitables qui en seraient le corollaire, ou bien éponger par des mesures de compensation au profit des salariés, des vieillards, des « économiquement

faibles », l'augmentation du coût de la vie qui subsisterait en dépit de l'action énergique que je suis déterminé à mener contre l'inflation.

C'est le choix classique entre la politique de hausse nominale et celle de la sauvegarde du pouvoir d'achat.

J'opte résolument pour la seconde. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Le gouvernement se refusera à toute politique susceptible de précipiter le pays vers la course sans fin où les salaires s'épuisent à rattraper des prix sans cesse majorés.

Cela ne signifie nullement qu'un effort ne devra pas être accompli tout de suite pour compenser, sous des formes diverses, les hausses de prix qui ne pourraient pas être immédiatement maîtrisées : dégrèvements fiscaux, compléments familiaux, indemnité compensatrice correspondront à ce but. Mais l'ensemble devra se maintenir dans des limites compatibles avec les nécessités de notre exportation.

Si la France veut éviter l'asphyxie et le chômage massif à bref délai, il est capital qu'elle vende à l'étranger. Avec quoi achèterions-nous combustibles et matières premières pour faire tourner nos usines si nos exportations ne nous permettaient pas de les payer ? Comment pourrions-nous exporter si nos prix devaient être indéfiniment distancés par ceux de l'étranger ?

Notre devoir, à l'égard de la nation et plus spécialement des travailleurs, est de résister à toute tentation de la facilité. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de reviser d'autres éléments des prix de revient.

C'est ainsi qu'une meilleure organisation de la sécurité sociale, une simplification dans la perception des cotisations et dans le payement des prestations peut sensiblement alléger le coût de cette lourde machine administrative en même temps que le travail comptable des entreprises.

La répression judiciaire.

Une telle politique risquerait de graves échecs si l'Etat n'appliquait pas judicieusement des répressions qui s'imposent. Il s'agit moins d'accumuler des textes nouveaux que de reviser, assouplir, coordonner notre appareil de contrôle.

La répression judiciaire doit jouer son rôle pour l'application ferme de la loi. Il faut que, dans le respect des droits sacrés de la défense, le trafiquant ne trouve plus dans la lenteur des procédures et la mollesse de la sanction une sorte d'encouragement. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur certains bancs à droite.*)

Les Parquets recevront des instructions précises à ce sujet. Le flagrant délit et l'appel contre les jugements de condamnation insuffisante sont des institutions dont il conviendra d'user largement.

Mais rien de tout cela ne servira si tous les Français n'ont pas conscience que c'est de leur travail que dépendra le relèvement national.

La fixation des salaires.

Or, il s'agit moins de prêcher je ne sais quelle croisade que d'améliorer les conditions mêmes du travail et de la production.

Les organisations ouvrières et patronales doivent progressivement pouvoir recommencer à déterminer librement certaines modalités du travail sans qu'il soit encore possible de renoncer à la fixation autoritaire du montant du salaire. Celui-ci doit être aménagé de manière à inciter les patrons et les ouvriers à développer au maximum la production, sans atteinte aucune aux lois sociales.

Le recul de la limite d'âge des fonctionnaires doit permettre de maintenir au travail des hommes et des femmes encore valides et dont la nation n'a pas le droit de refuser le concours.

L'Union française.

Nos préoccupations d'ordre économique et social ne se limitent pas à la métropole. Toute l'Union française a, dans une égale mesure, droit à la restauration et au progrès.

Je renouvelle l'hommage fervent qu'a rendu l'Assemblée nationale aux troupes qui combattent sur le sol d'Indochine pour maintenir la liberté et rétablir la paix. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

La politique du gouvernement en ce domaine sera fondée sur la déclaration du Conseil des ministres du 23 décembre 1947 et sur les accords de la baie d'Along auxquels l'Assemblée nationale a donné une adhésion solennelle.

Sur ces bases, la collaboration fraternelle de la France et du Viet-Nam peut et doit permettre le retour rapide à une situation normale.

Politique extérieure.

Dans un monde profondément divisé par des idéologies rivales et par des intérêts contradictoires, la France se doit plus que jamais de rester fidèle à sa mission traditionnelle qui est de rapprocher au lieu d'opposer. C'est dans cet esprit qu'elle est intervenue, qu'elle interviendra dans les délicates négociations qui sont en cours et dont on peut dire dès maintenant, malgré le secret qui les entoure encore, qu'elles marquent un progrès sensible vers la détente.

Animé de ce souci de trouver non d'illusoires compromis, mais des synthèses fécondes, le gouvernement continuera à militer en faveur de la convocation d'une assemblée européenne où les représentants des peuples s'emploieront à faire tomber les préventions qui divisent et qui finissent par compromettre la paix. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

C'est ainsi que, vis-à-vis de notre voisine de l'Est, nous pratiquerons une politique qui, tout en garantissant notre entière sécurité, lui permettra de s'insérer, sur des bases démocratiques, dans la construction européenne que nous cherchons à édifier.

Dans quelques semaines à peine, la France aura la plus belle des occasions de montrer qu'elle ne renie rien de cette vocation à l'universel que ses grands hommes ont toujours défendue. Elle recevra à Paris les délégués des nations unies venus pour y tenir les assises du monde.

Au cours de ces débats, elle s'efforcera de faire prévaloir les idées de justice et de liberté.

Ce sont ces mêmes principes qui fondent notre Union française, si riche d'éléments divers et scellée par la commune conviction que la France n'asservit jamais, préfère toujours le langage de la raison à celui de la force, mais n'accepte pas non plus de céder à la menace. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Pas de dosages politiques.

Tels sont les objectifs que je propose à l'Assemblée d'atteindre. Ils sont suffisamment impérieux pour qu'on ne les surcharge d'aucune arrière-pensée partisane.

Le gouvernement que je me propose de constituer, si l'Assemblée m'y autorise, sera formé en dehors de toute préoccupation de dosage politique. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

Mes collaborateurs seront choisis par moi. J'entends n'avoir comme critère que leur valeur, leur caractère, leur volonté de servir.

Après m'être entouré des avis et des conseils des présidents des groupes, je procéderai dans les moindres délais à la constitution du gouvernement.

La confiance.

L'accord sur l'ensemble d'un tel programme et la volonté commune qu'il implique doivent lier l'Assemblée et le gouvernement, non pas pour quelques mois, mais pour la durée.

Quelle œuvre un gouvernement peut-il accomplir en quelques mois ? Quelle efficacité peut être la sienne si la confiance qui lui est accordée en général lui est reprise en détail à chaque instant et sur chaque problème ? (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Je souhaite que l'étendue politique de mon gouvernement puisse être celle du Cabinet démissionnaire, dont le chef clairvoyant méritait de réussir une œuvre courageusement entreprise. (*Applaudissements au centre, sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Mais c'est à toute l'Assemblée que je fais appel et, à travers elle, à tout le pays, pour faciliter la tâche du gouvernement.

Il ne saurait y avoir de régime de liberté possible si le gouvernement régulier de la nation était paralysé dans son action de redressement par les partis dont la politique est différente de la sienne.

La tâche du gouvernement est de sauver la monnaie et de maintenir la paix. Pour conduire une telle entreprise, le gouvernement doit avoir mérité la confiance de la nation. Mais la confiance n'est pas la croyance au miracle, qui se transforme si aisément en désespoir. La confiance, c'est un supplément d'âme qui appelle un supplément d'effort, de même qu'un supplément d'effort appelle un supplément de justice.

A nous, Mesdames, Messieurs, de prouver au pays que la République est digne et capable d'assumer le destin de la patrie. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

A travers les débats.

Quand le président du Conseil descend de la tribune, on a l'impression que sa majorité est acquise avant même l'issue des débats qui vont s'engager non sans que surgisse, une fois de plus, la question de la défense laïque.

Encore et toujours la laïcité.

C'est M. Guy Mollet qui l'évoque après les véhémences communistes habituelles dont MM. Duclos et Thorez se sont faits les hérauts.

— Il y a, s'écrie le député socialiste au cours de son intervention, un problème qui nous tient à cœur, vous le savez, c'est celui de l'école, celui de la laïcité.

Nous voudrions qu'il soit acquis que le gouvernement, en cette matière, laissera l'Assemblée libre, si elle le désire, de se saisir elle-même du problème de la législation scolaire et de la laïcité, comme de celui de la législation familiale, et de les régler sans pression gouvernementale. (*Applaudissements à gauche.*)

Ces paroles entraînent cette ferme déclaration du président du Conseil désigné :

— En ce qui concerne la laïcité, maintien scrupuleux du *statu quo*. Quant à laisser l'Assemblée libre de faire ce que bon lui semblera, le gouvernement se désintéressant systématiquement de toute initiative en ce domaine, il y a là quelque chose qui a certainement dépassé la pensée de M. Guy Mollet.

Le scrutin d'investiture.

La motion d'investiture, déposée par M. de Menthon, président du groupe M. R. P., est mise aux voix par M. Herriot. Voici l'analyse du scrutin :

Votants	507
Majorité constitutionnelle	311
Pour l'adoption	322
Contre	185

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée.

Ont voté pour :

152 *M. R. P.*

100 *socialistes.*

29 *radicaux-socialistes :* MM. Baylet, Béné, Billières, Bourgès-Maunoury, Caillavet, Chassaing, Cudenet, David, Delbos, Delcos, Devinat, Dezarnaulds, Dupuy (Marceau), Faure, Gaborit, Gaillard, Galy-Gasparrou, Garavel, Joseph-André Hugues, Jules-Julien, Marie, Maroselli, René Mayer, Mendès-France, Morice, de Moro-Giafferri, Queuille, Rencurel, Révillon.

13 *républicains indépendants :* MM. Coty, Delachenal, Gavini, Jacquinot, Jean-Moreau, Kir, Lalle, Louis Marin, Pantaloni, Pinay, Reynaud, Roclore, Temple.

5 *U. D. S. R. :* MM. Pierre Chevallier, Forcinal, Mitterrand, Pourtier, Viollette, et 1 *apparenté :* M. Horma Ould Babana.

7 *action républicaine :* Mlle Bosquier ; MM. Courant, Guillant, Livry-Level, Marcellin, de Recy et Serre.

5 *musulmans indépendants :* MM. Ben Aly Cheri, Benchennouf, Cadi Abdelkader, Mekki, Smaïl.

4 *non inscrits :* MM. Bentounes, Laribi, Martine et Valentino.

2 *P. R. L. :* MM. Laniel et de Moustier.

3 *députés de la Haute-Volta :* MM. Guissou, Nazi-Boni et Ouadraogo-Mamadou ;

1 *apparenté à l'action paysanne :* M. M. Petsche.

Ont voté contre :

183 *communistes et apparentés.*

1 *républicain indépendant :* M. Triboulet, et 1 *apparenté :* M. Monin.

71 députés se sont abstenus volontairement :

29 *P. R. L.* et 2 *apparentés* (en totalité moins deux et un absent).

10 *action républicaine :* MM. Louis Chevallier, Dusseaulx, Furaud, Lecrivain-Servoz, Lespes, Liquard, Michelet, J.-P. Palewski, Terrenoire, Viard, et *l'apparenté :* M. Fernand Chevalier.

10 *radicaux-socialistes :* MM. Anxionnaz, Badie, Bégouin, Chaban-Delmas, Jacques Chevallier, Daladier, Giacobbi, Godin, Emile Hugues, Masson.

8 *républicains indépendants :* MM. Barbier, Bougrain, Chamant, Chastellain, Christiaens, Dubois, Mallez, Nisse, et 1 *apparenté :* M. Quilici.

9 *action paysanne et* 1 *non inscrit :* M. Mutter.

31 députés n'ont pas pris part au vote :

19 *U. D. S. R. :* MM. Babet, Bayrou, Bonnefous, Capitant, Castellani, Clostermann, Gervolino, Kauffmann, Krieger, Kuehn, Malbrant, Médecin, Mondon, Olmi, Eugène Petit, Pleven, de Raulin-Laboureur, Saïd Mohamed Cheickh, Wolf, et 2 *apparentés :* MM. Ahnne et Vendroux.

5 *M. T. L. D. A.* (Triomphe des libertés démocratiques en Algérie) : MM. Boukadoum, Derdour, Khider, Lamine Debaghine et Mezerna.

3 *radicaux-socialistes :* MM. Degoutte, Ramonet et M. Edouard Herriot qui présidait.

1 non-inscrit : M. Saravane Lambert.

1 *député de la Haute-Volta :* M. Conda.

9 députés étaient excusés ou absents par congé :

2 *M. R. P. :* MM. de Chevigné et Gay.

2 *socialistes :* MM. Béchard et Naegelen.

2 *radicaux-socialistes :* MM. Bastid et Jeanmot.

1 *action paysanne :* M. Bardoux.

1 *P. R. L. :* M. July.

1 *républicain indépendant :* M. Moynet.

Ne pouvaient prendre part au vote :

Les trois députés malgaches.

La composition du Cabinet.

Les négociations de M. Robert Schuman pour constituer son ministère devaient s'avérer fort laborieuses. Dans la nuit du 1er au 2 septembre, les socialistes refusaient leur participation. D'autres difficultés se présentèrent : refus successifs par toutes les formations de la majorité d'investiture d'assumer les responsabilités du département de l'Intérieur ; souci des radicaux, qui avaient apporté leur concours, de reprendre le contact avec les socialistes.

Devant ces difficultés, qui le privaient des soutiens nécessaires, le président du Conseil désigné remit sa démission au président de la République, le vendredi 3 septembre. Mais après avoir consulté plusieurs personnalités politiques, M. Vincent Auriol mandait M. Robert Schuman à l'Elysée, dans l'après-midi du samedi 4. Celui-ci en ressortait en déclarant :

— Le président de la République m'a informé qu'il n'avait pas accepté ma démission. Je vais donc consulter de nouveau les chefs de groupes afin de prendre une détermination dans la journée.

Et le dimanche 5 septembre, à 7 heures du matin, le second Cabinet Schuman était ainsi constitué, cinq jours après l'investiture de son président :

	MM.
Présid. du Conseil et Affaires étrangères....	Rob. SCHUMAN (M.R.P.)
Vice-président du Conseil, chargé en outre de la direction de la Délégation franç. à l'O. N. U.	André MARIE (R. G. R.)
Justice.................	Rob. LECOURT (M.R.P.)
Finances et Affaires économiques.............	Christ. PINEAU (S.F.I.O.)
Défense nationale.......	René MAYER (R. G. R.)
Intérieur..............	Jules MOCH (S. F. I. O.)
France d'outre-mer.......	Paul COSTE-FLORET (M. R. P.)
Education nationale.....	Tony REVILLON (R.G.R.)
Travail.................	Daniel MAYER (S.F.I.O.)
Agriculture.............	P. PFLIMLIN (M.R.P.)
Trav. publ. et Transports.	Henri QUEUILLE (R.G.R.)
Reconstruction..........	René COTY (Rép. ind.)
Commerce et Industrie...	Rob. LACOSTE (S.F.I.O.)
Anciens Combattants et Victimes de la guerre.	Jules CATOIRE (M.R.P.)
Santé publique et popul.	P. SCHNEITER (M.R.P.)

SECRÉTAIRES D'ETAT :

Présidence du Conseil....	Pierre ABELIN (M.R.P.)
Finances : 1° Fonction publique...............	Jean BIONDI (S.F.I.O.)
2° Budget............	Alain POHER (M.R.P.)
Econom. nation. et Ravit.	Y. COUDÉ DU FORESTO (M. R. P.) J .DUPRAZ (M.R.P.)
Forces armées........	M. BOURGÈS-MAUNOURY (R. G. R.)
P. T. T...............	Eug. THOMAS (S.F.I.O.)
Vice-présid. du Conseil : chargé de l'Information.	Fr. MITTERRAND (U. D. S. R.)
Industrie et Commerce..	Fily-Dabo SISSOKO (soc.)

Si l'on compare le nouveau Cabinet à son prédécesseur immédiat, le Cabinet André Marie, on constate que les deux formations gouvernementales diffèrent sur les points suivants :

Le Cabinet Schuman compte 24 membres contre 28 au Cabinet A. Marie.

Le Cabinet Schuman comprend : 10 M. R. P. (contre 8), 5 radicaux-socialistes (contre 7), 1 U. D. S. R. (sans changement), 1 républicain indépendant (contre 2), 7 socialistes (contre 8) ; il n'y a plus de représentants des groupes P. R. L. et d'action paysanne.

Il n'y a plus qu'un vice-président du Conseil au lieu de 2 ; les ministres d'Etat disparaissent, et M. Robert Schuman cumule les Affaires Etrangères et la présidence du Conseil, si bien que son Cabinet ne se compose plus, lui-même excepté, que de 14 ministres contre 18 dans le Cabinet A. Marie, le nombre des secrétaires d'Etat restant le même.

Les personnalités qui quittent le gouvernement sont : MM. Léon Blum, P.-H. Teitgen, Ramadier, Paul Reynaud, Delbos, Maroselli, André Morice, Maurice Petsche, Laniel.

Les « nouveaux » sont : MM. Tony Revillon, Catoire, Abelin, Poher, Sissoko ; seul M. Abelin a déjà fait partie d'un Cabinet.

Dans les secrétariats d'Etat, les modifications sont les suivantes : deux secrétariats à la présidence du Conseil (au lieu de quatre), l'un sans indication précise, dont le titulaire est M. Abelin, l'autre avec la mention P. T. T. qui reste confié à M. Eugène Thomas. Un secrétariat d'Etat est créé à la vice-présidence du Conseil et attribué à M. Mitterrand qui était dans le précédent Cabinet secrétaire d'Etat à la présidence, chargé de l'information, et conserve vraisemblablement cette attribution.

Les trois secrétariats d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques subsistent ; mais le premier, celui des Finances, s'appelle désormais budget, et M. Poher y remplace M. Petsche ; le deuxième, qui était celui de l'Economie nationale avec M. Laniel, devient Affaires économiques et

Ravitaillement, confié à présent au seul M. Coudé du Foresto ; le troisième se métamorphose en Fonction publique et Réforme administrative, toujours avec M. Biondi, jusqu'alors secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. Est institué un secrétariat d'Etat à l'Industrie et au Commerce, où est nommé M. Fily-Dabo Sissoko. Le secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil (enseignement technique) disparaît, ainsi que son titulaire, M. André Morice.

Sur 24 membres, le nouveau Cabinet compte deux conseillers de la République : MM. Coudé du Foresto et Poher.

Les nouveaux ministres.

M. Christian Pineau,

ministre des Finances et des Affaires économiques.

M. Christian Pineau est né en 1904, à Chaumont (Haute-Marne). Employé de banque, il s'intéresse de bonne heure au syndicalisme, ce qui lui vaut d'être nommé secrétaire du Conseil économique de la C. G. T. En 1937, il crée le journal *Banque et Bourse*, qui cesse de paraître à la déclaration de guerre. Après l'armistice, il fonde le journal clandestin *Libération*. Arrêté en septembree 1942 et interné à Montpellier, il s'évade deux mois après. En 1943, il effectue une mission à Londres. Arrêté par la Gestapo, le 3 mai 1943, à Lyon, il est interné sept mois à la prison de Montluc où une fausse identité le sauve du peloton d'exécution ; puis transféré via Compiègne à Buchenwald, il y reste détenu de décembre 1943 à mai 1945. Trois semaines après son retour de déportation, le général de Gaulle lui confie le ministère du Ravitaillement qu'il garde jusqu'à la formation du Cabinet Gouin.

Député socialiste de la Sarthe, qu'il a représentée aux deux Assemblées constituantes et à l'Assemblée nationale, M. Christian Pineau fut président de la Commission des finances avant de devenir ministre des Travaux publics dans les Cabinets Schuman et Marie.

Chevalier de la Légion d'honneur, M. Christian Pineau est compagnon de la Libération.

M. Tony Revillon,

ministre de l'Education nationale.

Né le 24 août 1891, à Paris M. Marie Tony Revillon est avocat à la Cour d'appel de Paris. Le 8 mai 1932, les électeurs de la première circonscription de Bourg (Ain) l'envoient siéger à la Chambre des députés sur les bancs du groupe républicain radical et radical-socialiste. Le 17 novembre 1935, M. Tony Revillon devient sénateur de l'Ain. En juin 1940, il est des parlementaires qui s'embarquent sur le *Massilia*. Il siège en 1945 parmi les jurés chargés de juger Pétain. Elu député de l'Ain dès la première Assemblée constituante, il a été depuis constamment réélu.

M. Jules Catoire,

ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

M. Jules Catoire est né le 31 janvier 1899, à Beaurain-lès-Arras (Pas-de-Calais). Ayant fondé le syndicat chrétien des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, il devint en 1934 secrétaire général de l'Union départementale des syndicats libres du Pas-de-Calais, et la même année membre du bureau confédéral de la C. F. T. C., dont il fut élu vice-président en 1936.

Immédiatement après l'armistice, M. Catoire créa un groupement de résistance, puis en 1943 le Comité de libération de son département. Membre du M. R. P. et conseiller municipal d'Arras, il a appartenu à l'Assemblée consultative au nom de la C. F. T. C., puis aux deux Assemblées constituantes. Il a été réélu député du Pas-de-Calais (2e circonscription) le 10 novembre 1946.

M. Pierre Abelin,

secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.

Député M. R. P. de la Vienne, M. Pierre Abelin est né à Poitiers, le 16 mai 1909.

Docteur en droit, il fut successivement directeur de l'Union française des industries exportatrices et du Comité d'exportation de l'industrie cotonnière. Elu dans la Vienne aux deux Assemblées constituantes et réélu à l'Assemblée nationale, il est membre de la Commission des finances et vice-président du groupe parlementaire d'amitié « France-Etats-Unis ».

M. Alain Poher,

secrétaire d'Etat aux Finances (Budget).

Né le 17 avril 1909, à Ablon-sur-Seine (Seine-et-Oise), M. Alain Poher a été chef des services sociaux du ministère des Finances, puis chef du Cabinet de M. Robert Schuman, alors ministre des Finances. Elu en 1946 conseiller de la République de Seine-et-Oise, en tête de la liste M. R. P., il était jusqu'à ce jour rapporteur général de la Commission des finances de la second Assemblée. Titulaire de la médaille de la Résistance, M. Poher est maire d'Ablon-sur-Seine.

M. Sissoko,

secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce.

M. Fily-Dabo Sissoko, député socialiste du Soudan, est né en 1900 à Horokoto, dans le cercle de Bafoulabé (Soudan). Instituteur hors cadre, chef de canton et leader du parti traditionaliste progressiste du Soudan, il fut élu par le deuxième collège de ce territoire aux deux Assemblées constituantes sur la liste de l'Union républicaine et résistante, puis sur la liste progressiste à l'Assemblée nationale par le collège unique du Soudan. Il est actuellement inscrit au groupe socialiste.

Un ministère mort-né.

Le Cabinet Schuman ne devait pas survivre à son premier contact avec l'Assemblée nationale pour la discussion des interpellations sur sa composition et sa politique générale. Dans la nuit du mardi 7 à mercredi 8 septembre, il était mis en minorité (1).

Deux ordres du jour se trouvaient en présence. Le premier, de MM. de Menthon (M. R. P.), Cudenet (R.-S.) et Lussy (S. F. I. O.) était ainsi conçu :

« *L'Assemblée nationale, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance sur les bases de la déclaration ministérielle du 31 août,*

(1) Cf. *J. O.* (Débats parlementaires) du 8. 9. 48, p. 6440 sq.

et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le second, déposé par MM. Antier (action paysanne), Barbier (républicain indépendant), Barrachin (P. R. L.) et Furaud (action républicaine), s'exprimait en ces termes :

« *L'Assemblée nationale, après avoir entendu les explications du gouvernement, constate que sa composition ne correspond pas aux déclarations faites par le président du Conseil le 31 août, lors de la demande d'investiture, et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.* »

La mise aux voix de l'ordre du jour de MM. de Menthon, Cudenet et Lussy donna les résultats suivants :

Nombre de votants............	584
Majorité absolue...............	293
Pour l'adoption................	289
Contre l'adoption..............	295

Ont voté pour :

152 *M. R. P.*

100 *socialistes.*

19 *radicaux-socialistes :* MM. Baylet, Béné, Billères, Bourgès-Maunoury, Chassaing, Cudenet, Delbos, Delcos, Dezarnaulds, Faure, Galy-Gasparrou, Jules-Julien, Marie, Maroselli, René Mayer, Mendès-France, Morice, Queuille, Tony Révillon.

5 *U. D. S. R. :* MM. Pierre Chevallier, Forcinal, Mitterrand, Pourtier, Viollette.

5 *musulmans indépendants.*

4 *républicains indépendants :* MM. Coty, Gavini, Kir, Marin.

1 *P. R. L. :* M. de Moustier.

1 *action paysanne :* M. Maurice Petsche.

2 *non-inscrits :* MM. Bentounes, Valentino.

Ont voté contre :

181 *communistes et apparentés :*

32 *P. R. L.* (la totalité du groupe, sauf deux de ses membres).

22 *U. D. S. R.* groupés derrière MM. René Pleven et Claudius Petit.

14 *radicaux-socialistes :* MM. Anxionnaz, Badie, Begouin, Chaban-Delmas, Jacques Chevallier, Daladier, David, Devinat, Marceau Dupuy, Giacobbi, Godin, Emile Hugues, Jean Masson, Ramonet.

13 *membres de l'Union démocratique des indépendants (ex-action républicaine) :* tous, sauf M. Courant.

11 *républicains indépendants :* MM. Barbier, Bougrain, Christiaens, Dubois, Mallez, Monin, Moynet, Nisse, Pantaloni, Quilici, Triboulet.

9 *action paysanne :* tous, sauf M. Maurice Petsche.

4 *républicains populaires indépendants :* MM. Lespes, Michelet, Palewski, Terrenoire.

7 *indépendants d'outre-mer.*

2 *non-inscrits :* MM. Mutter, Saravane-Lambert.

10 députés se sont abstenus volontairement :

9 *républicains indépendants :* MM. Chamant, Chastellain, Delachenal, Jacquinot, Jean-Moreau, Lalle, Pinay, Roclore et Temple.

1 *membre de l'Union démocratique des indépendants :* M. Courant.

14 députés n'ont pas pris part au vote :

8 *radicaux-socialistes :* MM. Caillavet, Degoutte, Gaborit, Gaillard, Garavel, Joseph-André Hugues, de Moro-Giafferri et Rencurel.

5 *triomphe des libertés démocratiques en Algérie.*

1 *non-inscrit (Haute-Volta) :* M. Condat.

9 députés étaient absents pour congé ou excusés, dont :

MM. Paul Reynaud (R. I.) et Laniel (P. R. L.).

Ne pouvaient prendre part au vote :

Les trois députés membres du *mouvement démocratique de rénovation malgache.*

M. Edouard Herriot, qui présidait, n'a pas pris part au vote.

Rectification de votes : Par la suite, M. de Moustier, porté comme ayant voté « pour », a déclaré avoir voulu voter « contre » ;

M. de Moro-Giafferri, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a déclaré avoir voulu voter « pour ».

L'analyse de ce scrutin et sa comparaison avec le scrutin de l'investiture (1) permettent d'intéressantes constatations. Il est à remarquer que M. Schuman avait été investi par 322 voix. Seuls avaient voté « contre » : les communistes et apparentés (alors au nombre de 183) et 2 républicains indépendants : MM. Triboulet et Monin. D'autre part, 71 députés s'abstenaient volontairement, tandis que 31 de leurs collègues ne prenaient pas part au vote. Du 31 août au 7 septembre — de l'investiture à ce dernier scrutin, — la majorité s'est effritée jusqu'à se muer en minorité : le total des « pour » a, en effet, diminué de 33 qui se répartissent ainsi : 10 radicaux-socialistes, 9 républicains indépendants, 1 U. D. S. R., 7 action républicaine, 1 P. R. L., 2 non-inscrits, 3 députés de la Haute-Volta. Ces suffrages perdus pour le président du Conseil désigné se sont transformés cette fois en abstentions ou en votes hostiles.

Comment expliquer ces variations ? Entre le jour de son investiture et le jour de sa chute, M. Robert Schuman n'avait eu le temps de prendre aucune initiative gouvernementale susceptible de provoquer un vote de défiance. Il avait simplement constitué son Cabinet. Que s'est-il passé ? Pierre Limagne fait écho, dans *la Croix* (2), à une première explication, bien humaine, quand il écrit que d'aucuns mettent en cause « *une mécanique constitutionnelle qui fait se présenter seul devant l'Assemblée nationale, le jour de l'* « *investiture* », *un homme appelé à prendre ensuite la tête d'une équipe : des dizaines de députés apportent à cet homme leurs suffrages, avec le vain espoir de devenir ministres ; puis, déçus, se retirent de la majorité* ».

Une seconde explication, tout aussi fondée, découle encore de nos mœurs parlementaires : la collusion inattendue, et dictée par l'intérêt du moment, d'adversaires que tout sépare. Et c'est avec raison que le même journaliste ajoute (3) :

« *La Troisième Force l'emporte sur chacune des deux autres séparément, mais pas sur les deux autres réunies dans un vote de défiance. Gaullistes ou communistes ne peuvent actuellement s'entendre pour prendre le pouvoir, mais ont le moyen d'enlever le gouvernement aux parlementaires les plus valables qu'on puisse leur opposer, par exemple M. Robert Schuman.* »

A ces deux explications, qui ont leur importance, s'en ajoute une autre, plus subtile mais capitale. Elle a trait à l'éternelle question de la laïcité, évoquée, une fois de plus, par M. Guy Mollet au cours de son interpellation. En demandant que l'Assem-

(1) Voir col. 1311.
(2) *La Croix* du 9. 9. 48.
(3) *Ibid.*

blée reconsidère la loi scolaire, l'orateur socialiste ne songeait à rien de moins, sans l'avouer clairement, qu'à l'abrogation du fameux décret Poinso-Chapuis. Il est bien évident que, par sa réponse en faveur du maintien scrupuleux du *statu quo*, M. Robert Schuman signa son arrêt de mort.

Le 14 septembre, lors d'une réunion d'information organisée par le parti socialiste dans une salle de la rue Cadet, une semaine après la démission du second ministère Schuman, M. Edouard Depreux l'a reconnu fort imprudemment suivant l'information du *Monde* (1) que voici :

« *Enfin, M. Edouard Depreux a fait l'historique de la chute du ministère Schuman et affirmé que les socialistes ne sont pas à l'origine de cette crise. C'est, a-t-il déclaré, le président Schuman lui-même qui a provoqué la démission de ce gouvernement ; la question de la laïcité en a été l'origine.* »

Pour embarrassé qu'il soit, l'aveu est à retenir.

(*A suivre.*)

LEGISLATION ET JURISPRUDENCE

Réquisitions

Bâtiments scolaires privés. — Réquisition. — Loi du 11 juillet 1938. — Prorogation (non). — Nouvelle réquisition. — Préfet. — Illégalité.

Une réquisition du 29 décembre 1944 prise par le préfet en application de la loi du 11 juillet 1938 est devenue caduque le 30 juin 1946 faute de renouvellement dans les formes prévues par le décret du 2 novembre 1945.

En conséquence, le préfet était incompétent pour prononcer une nouvelle réquisition les 30 avril 1947 et 27 mars 1948.

CONSEIL D'ÉTAT (13 juillet 1948).

Société civile immobilière Saint-Trémeur. C) Préfet du Finistère.

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux (section du contentieux, 1re et 3e sous-sections réunies),

Sur le rapport de la première sous-section de la section du contentieux,

Vu les requêtes (2) présentées pour la Société civile immobilière Saint-Trémeur, dont le siège social est à Guilvinec (Finistère), agissant poursuites et diligences de son président en exercice, demeurant à Guilvinec, lesdites requêtes enregistrées au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, les 5 juin 1947 et 20 avril 1948, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir deux arrêtés, en date des 30 avril 1947 et 27 mars 1948, par lesquels le préfet du Finistère a maintenu au delà des 30 avril 1941 et 31 mars 1948 la réquisition prononcée le 29 décembre 1944 au profit de la commune de Guilvinec (école publique de garçons) et portant sur la propriété de Kergos ;

Ce faire, attendu que le préfet du Finistère a maintenu en vigueur un ordre de réquisition qui, en vertu des décrets des 2 novembre 1945 et 6 avril 1946, était devenu caduc le 30 juin 1946 ; qu'il s'agissait ainsi d'une nouvelle réquisition, ce dont la Commission départementale de contrôle des opérations immobilières n'a pas eu connaissance ; que d'autre part la réquisition, intervenue pour empêcher la Société requérante d'installer une école libre sur le domaine dont elle a fait l'acquisition, est entachée de détournement de pouvoir ; qu'en outre, la réquisition du 29 mars 1948 n'a été assortie d'aucun terme ;

Vu les arrêtés attaqués ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Economie nationale, en réponse à la communication qui lui a été donnée des pourvois, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 1er septembre 1947, et par lesquelles le ministre déclare s'en remettre à la sagesse du Conseil ;

Vu le mémoire en réplique présenté pour la Société civile immobilière Saint-Trémeur, ledit mémoire enregistré comme ci-dessus, le 11 février 1948, et tendant aux mêmes fins que la requête, par les mêmes moyens et en outre par les motifs que, en violation des dispositions du décret du 2 novembre 1945, le préfet du Finistère n'avait pas reçu de délégation du ministre de l'Economie nationale, à l'effet de prononcer la réquisition attaquée ; que d'autre part, contrairement aux allégations de la commune de Guilvinec, la propriété de Kergos était à vendre dès avant la guerre et la municipalité de cette commune n'a jamais eu l'intention de l'acquérir et la réquisition n'a pas été étendue à tout le domaine ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 11 juillet 1938 ;

Vu les décrets du 2 novembre 1945 ;

Vu le décret du 6 avril 1946 ;

Vu la loi du 10 mai 1946 ;

Vu la loi du 28 février 1947 ;

Vu le décret du 28 février 1947 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Ouï M. Holleaux, auditeur, en son rapport,

Ouï Me Rouvière, avocat à la Société civile immobilière Saint-Trémeur, en ses observations,

Ouï M. Delvové, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que les requêtes susvisées de la Société civile immobilière de Saint-Trémeur sont relatives à la même affaire ; qu'il y a lieu de les joindre pour y être statué par une seule décision ;

Considérant qu'aux termes de l'article 1er du décret du 6 avril 1946, « la date à laquelle deviendront caduques toutes les réquisitions de l'usage de biens... immeubles effectuées au profit des services publics... antérieurement à l'entrée en vigueur du décret du 2 novembre 1945 relatif à l'exercice du droit de réquisition au profit des services publics, est fixée au 30 juin 1946 », et qu'aux termes de l'article 1er du décret du 28 février 1947 aucune réquisition nouvelle au profit des services publics... ne pourra plus être prononcée en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre à compter du 28 février 1947 ;

Considérant qu'il résulte de ces dispositions que la réquisition du domaine de Kergos, prononcée le 29 décembre 1944, par le préfet du Finistère au profit de la commune de Guilvinec, pour les besoins de l'école publique de garçons, était devenue caduque, en l'absence de renouvellement dans les formes prévues par le décret du 2 novembre 1945, à la date du 30 juin 1946 ; qu'ainsi le préfet ne pouvait légalement décider, les 30 avril 1947 et 27 mars 1948, le maintien au delà des 30 avril 1947 et 31 mars 1948 d'une réquisition ancienne ; qu'il a, en réalité, quelles que soient les mentions des arrêtés attaqués, prononcé une réquisition nouvelle contrairement aux dispositions précitées du décret du 28 février 1947 ; qu'il suit de là que la Société civile immobilière de Saint-Trémeur, propriétaire du domaine de Kergos, est fondée à soutenir que ses arrêtés sont entachés d'excès de pouvoir ;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER. — Les arrêtés susvisés du préfet du Finistère en date des 30 avril 1947 et 27 mars 1948 sont annulés ;

(1) Voir *Le Monde* du jeudi 16 septembre 1948, p. 3, col. 6.

(2) Nos 91 005 et 95 829.

Art. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre des Finances et des Affaires économiques (sous-secrétariat d'Etat des Affaires économiques ; service de contrôle des opérations immobilières).

Observations.

Cet arrêt règle, sous une forme de compétence et de procédure, un conflit en matière scolaire. Une Société avait acheté, à la Libération, un ancien local occupé par les allemands, en vue d'y ouvrir une école libre. La commune, qui ne s'était point portée acquéreur, l'a fait réquisitionner pour y installer des classes supplémentaires pour l'école primaire publique. Le préfet s'était appuyé, pour ce faire, sur la loi du 11 juillet 1938 destinée à satisfaire aux besoins du pays en temps de guerre.

Les abus commis en vertu de ce texte ont amené le gouvernement à prendre une ordonnance du 2 novembre 1945 en vue d'interdire toute nouvelle réquisition pour les services publics. La date limite de ces nouvelles réquisitions a été successivement reportée au 30 juin 1946 (décret du 6 avril 1946) puis au 28 février 1947 (décret du même jour). Seules pouvaient être prorogées les réquisitions en vigueur qui auraient fait, avant le 30 avril 1947, l'objet de décisions individuelles de renouvellement prises dans les formes prévues par les décrets du 2 novembre 1945.

En l'espèce, la réquisition originaire du 29 décembre 1944 n'a été prorogée, par le préfet, que par arrêté du 30 avril 1947, renouvelé le 27 mars 1948. Mais, décide le Conseil d'Etat, il était trop tard le 30 avril 1947 pour « proroger » une réquisition qui, faute de renouvellement en temps utile, était venue à expiration le 30 juin 1946. La réquisition du 30 avril 1947 était, dans ces conditions, une réquisition nouvelle. Elle était dès lors illégale, puisque à cette date toute nouvelle réquisition en faveur des services publics du chef de la loi du 11 juillet 1938 était interdite par le décret du 28 février 1947.

Jean Rouvière, *avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.*

— *Editions et lectures*, par Paul-A. Martin, C. S. C., directeur-fondateur de *Mes Fiches* et de *Fides*. — Vol. 12 × 15,5 cm., 92 pages, 3425, rue Saint-Denis, *Fides*, Montréal.

Cet ouvrage indique l'esprit, la mystique, les réalisations les plus marquantes de la revue canadienne *Mes Fiches* et du centre d'édition, de documentation et d'organisation de bibliothèques (*Fides*) qu'elle a établi en 1941. Excellent aperçu sur la presse catholique de langue française au Canada.

— *Le calendrier du sacerdoce 1949* montre quelques belles vies sacerdotales et religieuses, celles entre autres de saint Vincent de Paul, de saint Jean Bosco, du P. Damien, de Charles de Foucauld, etc. Il est en vente au Centre de documentation sacerdotale (19, rue de Varenne, Paris, VII[e]) au prix de 30 francs l'unité. A répandre dans les foyers et les Centres scolaires.

— *Méditation devant le revers du grand portail de Notre-Dame de Reims*, par Marcel Jay. — Brochure 16 × 24 cm., 40 pages, 90 francs. Au Vœu de Louis XIII, 68, rue Bonaparte, Paris, ou chez l'auteur, 12, rue Marie-Stuart, Reims.

Méditation toute nourrie des Livres Saints, unissant l'art à la théologie, sur l'image de la Sainte Trinité en nous, image obscurcie, image reformée, image rayonnante dans la Vierge et les saints. Notes abondantes et citations très heureusement choisies.

— L'Ecole de Jésus-Christ. *Sujets d'oraison tirés de l'Evangile pour tous les jours de l'année*, par le vénérable Antoine Chévrier. Tome II. De la Trinité à la Toussaint. Vol. 10,5 × 15 cm., 432 pages, Em. Vitte, Lyon, 3, place Bellecour ; Paris, 10, rue Jean-Bart.

C'est la sixième édition d'un livre écrit par un saint prêtre pour aider ses confrères à devenir des prêtres selon l'Evangile.

— *Visage de la Vierge*, par le R. P. François de Sainte-Marie, O. C. D. — Vol. 12 × 19 cm., 128 pages, 180 francs. Librairie du Carmel, 27, rue Madame, Paris.

Agréable et artistique présentation de ce petit livre. Il instruira et édifiera en faisant connaître la physionomie humaine de Marie, sa vie spirituelle, sa mission de Mère du Christ et de Mère des chrétiens, notre vie d'union avec elle. A conseiller, pour les lectures spirituelles et pour la méditation, aux âmes qui cherchent un aliment substantiel pour leur piété mariale.

— *Sujets d'oraison pour tous les jours de l'année.* Tome V, 2[e] édition revue et augmentée, par P. J.-B. Gosselin, S. J. — Vol. 12 × 18 cm., 394 pages, 200 francs. Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

Nouvelle édition assez modifiée du tome V d'un ouvrage universellement apprécié, en raison de sa richesse doctrinale et de son adaptation actuelle aux besoins spirituels des âmes. La majeure partie des sujets est empruntée à l'Evangile de saint Jean. L'auteur insiste d'une façon particulière sur les dévotions au Sacré Cœur et au Cœur immaculé de Marie.

— *Au pays des condors*, par le R. P. Mouly, SS. CC. — Vol. 13,5 × 21 cm., 32 pages. Aubanel aîné, 15, place des Etudes, Avignon.

Plaquette donnant des récits historiques et missionnaires intéressants sur la Cordillère royale, le royaume des condors, les travaux apostoliques des Pères des Sacrés-Cœurs au Chili, au Brésil, au Pérou.

— *En avant sur la route claire...*, par Jean Le Presbytre et F. Van Roy. — Vol. 10,5 × 15 cm., 168 pages, 120 francs. Casterman, Paris.

Ces méditations, œuvre d'un guide expérimenté des grands garçons et d'une éducatrice très avertie, s'adressent spécialement aux étudiantes de 14 à 18 ans. Elles sont, sous les rubriques : jeune, étudiante, chrétienne, apôtre, partagées en quatre séries, chacune de 18 méditations. Directives et leçons bien adaptées au but : se former en se christianisant à fond.

— *La pensée sociale du cardinal Villeneuve*, par le P. Joseph-P. Archambault, S. J. — Vol. 12,5 × 19,5, collection « L'école sociale populaire », n[os] 408-409, 62 pages, rue Rachel-Est, 1961, Montréal.

Recueil des principaux enseignements du cardinal Villeneuve († le 17. 1. 47) sur les problèmes sociaux.

— *Le problème des lectures*, par le cardinal Villeneuve. Brochure 13,5 × 18 cm., 28 pages, *Fides*, 25 Est, rue Saint-Jacques, Montréal.

Texte de l'allocution prononcée le 28 mai 1946 par le cardinal archevêque de Québec, à l'occasion de la bénédiction de l'immeuble *Fides*.

— *Heures saintes et prières eucharistiques*, par le chanoine L. Maury. — Vol. 12 × 19 cm., 456 pages, 225 francs. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

Ce manuel pour les paroisses, les adorateurs et les adoratrices comprend deux parties ; le texte dialogué de 15 heures, chacune destinée à un public spécial ; la deuxième partie est un recueil de prières variées, mais en rapport avec l'Heure d'adoration. Cet ouvrage sera un auxiliaire précieux pour le clergé et pour les fidèles à l'occasion des Adorations mensuelles ou perpétuelles. Il a été écrit par un curé pour ses paroissiens.

DOSSIERS DE LA « D. C. »

Qu'est-ce que " l'intégrisme "?

Sous ce titre, l'Ami du Clergé (1) *a fait paraître un article signé A. M. (ichel) où l'auteur, après avoir précisé un terme « dont on parle assez souvent sans le définir » et rappelé certaines erreurs passées, met en garde ses lecteurs contre deux extrêmes opposés :*

L'intégrisme doctrinal s'est manifesté à la suite de la condamnation du modernisme. Dans l'Encyclique *Pascendi*, Pie X avait recommandé aux évêques de mettre la vigilance, le zèle, la fermeté au service de l'orthodoxie. Il leur faisait un devoir de surveiller très attentivement et de très près les hommes et les idées. Dans chaque diocèse, un « Comité de vigilance » devait être institué pour défendre les saines doctrines.

Excellentes mesures disciplinaires, tant qu'elles demeuraient sous l'autorité de la hiérarchie. Mais ce fut là, pour certains écrivains ou penseurs catholiques, l'occasion de s'affirmer publiquement, dans des livres ou dans des revues, comme les champions attitrés de la vérité intégrale, en s'intitulant eux-mêmes « catholiques intégraux ». D'où le nom qu'on leur donna plus tard d' « intégristes ».

On ne saurait dire qu'ils furent de mauvaise foi ou que tous obéissaient à une arrière-pensée politique ; mais il faut reconnaître que la plupart de ces intégristes agissaient sans mandat, tout au moins sans mandat bien défini, et qu'en règle générale ils étaient trop peu préparés, en raison de leur théologie superficielle, ignorante des nuances et surtout à cause de leurs préjugés personnels, à jouer le rôle délicat de défenseurs éclairés et prudents de l'orthodoxie. On saisit dès lors ce qu'il y a de vrai et de pittoresque à la fois dans cette formule de M. Rivière définissant l'intégrisme : « une nouvelle forme de l'orthodoxie dont les limites s'étendaient aussi loin que les préjugés de ses créateurs » (*Histoire du modernisme*, p. 514) (2).

Nous ne voulons pas rappeler ici les attaques, les dénonciations dont furent victimes, à tort ou à raison, les écrivains dont quelque tendance avait pu paraître aux intégristes entachée d'hétérodoxie. On trouvera les détails de l'organisation intégriste, de ses délations, et les noms de ses principales victimes dans l'ouvrage de M. J. Brugerette, *Le prêtre français et la société contemporaine*, t. III, p. 303-335.

Pie X ne saurait être rendu responsable de ces excès. Déjà, sous son pontificat, deux livres de l'ex-Père Emmanuel Barbier, directeur de la *Critique du libéralisme*, organe de l'intégrisme français, avaient été frappés par l'Index. La *Correspondance de Rome*, autre organe intégriste, dirigé par le fameux Mgr Benigni, chef et animateur du mouvement, fut en fin de compte supprimée par le cardinal Merry del Val. Des évêques avaient fait entendre de courageuses protestations : en France, Mgr Dadolle, évêque de Dijon ; en Italie, le cardinal Ferrari et Mgr Cazzani. Mais la protestation la plus énergique fut celle de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, qui, après avoir rappelé la nécessité des condamnations portées et des mesures prises par Pie X, déplorait « chez des subalternes des exagérations de procédés dans cette réaction doctrinale ». Exagérations à la suite desquelles « un mouvement de désaffection à notre égard s'est manifesté surtout chez les penseurs et les savants » et « le découragement s'est emparé des travailleurs intellectuels » dont « beaucoup se sont retirés pour jamais de la lutte, qui auraient pu y livrer d'utiles combats pour le triomphe de la cause chrétienne ».

Le *Mémoire* de Mgr Mignot était adressé au cardinal Ferrata, ancien nonce à Paris et secrétaire d'Etat de Benoît XV. Le cardinal n'eut sans doute pas la possibilité d'en prendre connaissance, la mort l'ayant emporté brusquement le 10 octobre 1914. Mais l'effet s'en fit néanmoins sentir immédiatement, ou peut-être même Benoît XV avait-il déjà arrêté son attitude. Dès les premiers jours de son pontificat, en effet, « le nouveau Pape avait fait entendre au cardinal Billot, un des principaux animateurs du mouvement antimoderniste, qu'il ne voulait plus de sa vie entendre parler d'intégrisme » (cf. *Europe nouvelle*, 31 janvier 1925, p. 157). Mais c'est dans l'Encyclique *Ad Beatissimi* (1er novembre 1914) que Benoît XV prendra position en vue d'une pacification des esprits et

(1) *Ami du Clergé* du 17. 6. 48, p. 387.

(2) Voici les sentiments exprimés au sujet des « intégristes » par des théologiens dont l'orthodoxie et la pondération ne sauraient être mises en doute :

« Nous ne reprochons pas à ces publicistes d'être combatifs et hardis. Nous nous gardons de blâmer toutes leurs campagnes. Qu'ils dénoncent, qu'ils attaquent, qu'ils poursuivent les sectaires, les ennemis de Dieu, les hypocrites et les faux frères ; qu'ils plaquent au besoin les noms sur les visages sournois qui se dérobent : c'est là œuvre bonne, et nous applaudissons de bon cœur, et nous ne voulons, sur ce terrain, que rivaliser avec ceux qui s'y livrent.

« Ce que nous reprochons à nos adversaires, c'est de négliger cette œuvre pour attaquer, avec autant et plus d'âpreté, et par les mêmes moyens, des hommes qui ont pu se tromper, qui se sont parfois trompés, mais qui sont et restent des fils loyaux, de bons serviteurs de l'Eglise ; c'est d'associer le nom de ces hommes à celui d'apostats notoires et d'excommuniés. Nous leur reprochons de remplir les colonnes de leurs journaux, les soixante pages d'une revue où ils n'ont rien trouvé à dire contre les ennemis de la religion, de récriminations passionnées contre des prêtres et des religieux, des catholiques qui communient tous les jours et, plusieurs fois chaque jour, récitent leur *Credo*. Nous leur reprochons d'attaquer en bloc et en détail, de façon à les disqualifier s'ils le pouvaient, et sur des raisons imaginaires ou insuffisantes des ouvrages et des publications qui ont assurément leurs oublis et leurs lacunes — comme toute œuvre humaine — mais qui rachètent ces misères par la sûreté habituelle de leur doctrine, l'étendue et la justesse de leur information. Nous leur reprochons surtout de diffamer des institutions diversement considérables, où quelques individus ont eu leurs fautes et leurs illusions, mais dont la presque unanimité est irréprochable et que l'éminence des services rendus et les nécessités de l'heure présente devraient protéger contre ces agressions. » (*Etudes*, janvier 1914, *Critiques négatives et tâches nécessaires*, p. 13-14).

d'un retour à une meilleure compréhension des exigences de la saine orthodoxie :

« Il nous faudra travailler par-dessus tout à faire cesser les dissensions et les discordes entre catholiques, de quelque genre qu'elles soient, à empêcher qu'il en naisse de nouvelles, à obtenir que tous soient unis dans une même pensée et une même action... Que nul particulier, par la publication de livres ou de journaux, ou par des discours publics, ne s'érige en maître dans l'Eglise. Tous savent à qui a été confié par Dieu le magistère de l'Eglise ; à celui-là pleine et entière liberté doit être laissée de parler quand et comme il le juge à propos ; le devoir des autres est de l'écouter avec déférence et de se conformer à sa parole. A l'égard ensuite des questions où, sans détriment de la foi ni de la discipline, on peut discuter le pour et le contre, parce que le Saint-Siège n'en a encore rien décidé, il n'est interdit à personne d'émettre son opinion et de la défendre ; mais que dans ces discussions on s'abstienne de tout excès de langage qui pourrait offenser gravement la charité ; que chacun soutienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération et ne croie pas pouvoir décerner aux tenants d'une opinion contraire, rien que pour ce motif le reproche de foi suspecte ou de manquement à la discipline. Nous voulons aussi que les nôtres s'abstiennent de certaines appellations dont on a commencé depuis peu à faire usage pour distinguer les catholiques des catholiques : qu'elles soient évitées non seulement en tant que *nouveautés profanes de mots*, qui ne sont conformes ni à la vérité ni à l'équité, mais encore parce qu'il en résulte parmi les catholiques une grave agitation et une grande confusion. La foi catholique est d'une nature telle qu'on ne peut rien lui ajouter, rien lui retrancher : ou on la possède tout entière ou on ne la possède pas du tout... Il n'est pas besoin de qualificatifs pour signifier la profession de catholicisme ; à chacun il suffit de dire : *Mon nom est chrétien, catholique est mon prénom*. Qu'on s'applique seulement à justifier vraiment cette appellation. » (Edition de la Bonne Presse, t. I, p. 42-43.)

L'allusion du Pape est claire : personne n'a pu s'y tromper. Benoît XV n'entendait pas d'ailleurs revenir sur les condamnations portées par Pie X. « Notre prédécesseur, ajoutait-il, a proclamé (le modernisme) *le rendez-vous de toutes les hérésies* » et « il l'a solennellement condamné. Cette condamnation, nous la renouvelons dans toute son extension... ». Bien plus, Benoît XV ne désire « pas seulement que les catholiques détestent les erreurs des *modernistes*, mais aussi qu'ils en évitent les tendances et l'esprit » (p. 44-45). Et, quelques lignes plus haut, il rappelait que l'Eglise demande aux catholiques « de travailler de toutes leurs forces à conserver la foi dans son intégrité (*ut summo opere contendant* INTEGRAM *conservare fidem*). Si le mot « intégriste » n'est pas prononcé, l'intégrité de la foi est nettement, par contre, recommandée et imposée.

Les directives de Benoît XV eurent-elles pour effet de supprimer l' « intégrisme » ? Il ne paraît pas que le résultat fut immédiat. L'ouvrage de N. Fontaine, *Saint-Siège, Action Française et catholiques intégraux* (Paris, 1928), le dit clairement. Cet auteur accuse les « catholiques intégraux » d'avoir été d'accord avec *l'Action Française* pour attaquer le nonce Ceretti et « enjoindre au Pape de lui donner un successeur plus docile sans doute aux suggestions de la politique intégriste » (FONTAINE, *op. cit.*, p. 65 ; BRUGERETTE, *op. cit.*, p. 654). Cela se passait en 1925 sous le pontificat de Pie XI. Bien plus, les mêmes auteurs rapportant la protestation respectueuse des cardinaux français réunis à Rome pour la canonisation de Jeanne d'Arc (1920) contre le projet de retour aux Associations cultuelles, la rapprochent de « l'opposition plus ou moins voilée du parti des intégristes contre la reprise des relations diplomatiques qui conditionnaient pour eux la réalisation des Associations cultuelles établies par la loi de 1905 » (BRUGERETTE, *op. cit.*, p. 658). « Il s'agissait, pour les intégristes, de faire échouer toute tentative de conciliation entre l'Eglise et la République. C'était, sous des formules théologiques, la thèse même de *l'Action Française* » (*id., ibid.*). Il est assez piquant, toutefois, de rappeler que, parmi ces cardinaux dont les idées, nous assure-t-on, se seraient apparentées à celles des intégristes et de *l'Action Française*, se trouvait le cardinal Andrieu qui depuis...

Quoi qu'il en soit, l'intégrisme est disparu de la scène des discussions théologiques depuis plus de vingt ans. Comment donc un abonné peut-il nous demander aujourd'hui de le définir *parce qu'on en reparle ?*

***

A aucune époque de l'histoire de l'Eglise, les tendances théologiques n'ont été à sens unique. Sans remonter aux controverses trinitaires ou christologiques des premiers siècles, on peut opportunément rappeler les controverses du XVIe siècle sur la grâce efficace. Parmi les théologiens, les uns insistaient — et cet aspect du problème ne pouvait être négligé — sur l'efficacité souveraine de la volonté divine au domaine de laquelle nulle activité créée ne peut se soustraire ; d'autres s'efforçaient de maintenir la liberté humaine que semblait contredire la conception de leurs adversaires touchant les décrets divins. On ne parlait pas à ce moment, d' « intégrisme » et de « modernisme », mais les moins sages des antagonistes n'hésitaient pas à se qualifier mutuellement de « calvinistes » ou de « semipélagiens ». Paul V, après les avoir entendus, les renvoya dos à dos, les priant de s'abstenir désormais de toute qualification théologique et de toute censure doctrinale à l'égard de l'opinion qu'ils combattaient, les invitant même à n'user d'aucune expression dure ou peu aimable (5 sept. 1607, DENZ.-BANN., n. 1090). Remarquons qu'ici la controverse ne comportait, en elle-même, rien d'excessif ; elle persiste encore aujourd'hui et les deux systèmes sont parfaitement admissibles et compatibles avec le dogme catholique.

Soixante-dix ans plus tard, certaines propositions furent condamnées par Innocent XI (2 mars 1679, DENZ.-BANN., n. 1151 suiv.). Dans la controverse qui avait précédé la décision romaine et mis aux prises deux tendances opposées, la douceur et l'aménité n'avaient pas toujours été la qualité des auteurs en opposition. Tout en condamnant certaines propositions laxistes, Innocent XI, au nom de la sainte obéissance, prescrivit à tous, soit dans le présent, soit même dans l'avenir, de n'employer dans les discussions aucune expression injurieuse et de s'abstenir de toute censure touchant des doctrines encore controversées entre catholiques, jusqu'à ce que le Saint-Siège ait rendu son jugement à leur sujet (n. 1216).

En France, pendant tout le XIXe siècle, des controverses analogues en sens divergents et parfois opposés se produisirent à l'occasion du libéralisme.

Sans parler de Lamennais et de ses contradicteurs, deux noms, ceux de Mgr Pie, évêque de Poitiers, et de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, suffisent à situer les deux orientations. « Intransigeants » et « libéraux » furent aux prises. Les premiers, avec les Encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX, et avec le *Syllabus*, affirmaient les principes immuables de l'Eglise ; les seconds, rappelant les condescendances pratiques du Saint-Siège à l'égard de différentes lois civiles, déclaraient ne vouloir chercher que des solutions de fait répondant à des nécessités pratiques. La thèse et l'hypothèse. On sait que les deux attitudes reçurent de Rome une approbation sans réserve, ce qui prouve que les deux aspects de la question devaient, en réalité, retenir l'attention de l'épiscopat (1). Ce double aspect du libéralisme domine les Encycliques de Léon XIII. Si Pie X, en face de nouvelles et dangereuses prétentions du libéralisme politique et doctrinal se montra plus sévère, la porte ne fut jamais fermée aux applications et aux concessions pratiques (2).

Pie X, en face d'un libéralisme doctrinal qui menaçait de bouleverser l'Eglise, dut se montrer ferme et intransigeant, ainsi que le commandaient les circonstances. Mais le modernisme une fois condamné et abattu, il devenait indispensable que des théologiens avertis, envisageant avec sérénité les causes, les occasions et les prétextes de l'erreur, dirigeassent leurs travaux de manière à dissiper les équivoques qui auraient pu se créer chez certains penseurs ouverts aux choses religieuses, mais non croyants. En somme, un tel travail d'adaptation de la vérité immuable aux exigences contemporaines répond au vœu formulé brièvement par Benoît XV : *Non nova, sed noviter* (*Encycl. cit.*, p. 45). Vœu plus expressément présenté par S. S. Pie XII, le Saint-Père demandant au théologien de consacrer son activité « à étudier et à résoudre avec soin les problèmes qu'apporte le cours des temps, surtout lorsqu'ils sont susceptibles de faire naître, pour les chrétiens instruits, des obstacles et des difficultés », de façon à « changer l'obstacle en secours et l'apporter ainsi pour confirmer la foi » (Voir *Ami*, 1947, p. 211).

Depuis plusieurs années, de bons esprits s'étaient appliqués à réaliser cet idéal. On n'a pas à rechercher ici si l'un ou l'autre d'entre eux n'a pas dépassé la mesure et ne s'est pas aventuré sur un terrain dangereux. Il est certain que le Souverain Pontife a mis en garde contre une « nouvelle théologie » qui devrait évoluer comme toute chose évolue, être toujours en progrès sans se fixer jamais. Avertissement paternel s'adressant à tous et nous invitant tous à maintenir, peut-être avec une présentation nouvelle, la stabilité de la foi et les formules dogmatiques consacrées par le magistère. Mais il était impossible que, dans une œuvre aussi délicate, des divergences et même des oppositions ne se produisissent pas. Elles se sont produites et, avec elles, des attaques parfois vives et peu obligeantes. Et l'on a exprimé la crainte, en certains milieux, que « si les mauvais jours du modernisme sont, grâce à Dieu, maintenant loin de nous, les mauvais jours de l'intégrisme ne fussent sur le point de renaître ».

Il est probable que telle est l'origine de la question qui nous a été posée. Cette crainte, ouvertement exprimée dans une revue universellement estimée, est aujourd'hui heureusement dissipée. Notre directeur a dit pourquoi, en rendant compte, dans *l'Ami* (1947, p. 780), du *Dialogue théologique* qui fut l'heureuse et fraternelle conclusion de ces polémiques. Il serait à souhaiter que, dans les conversations particulières, les partisans d'idées audacieuses (qui peuvent avoir leur bon côté) s'abstinssent de cataloguer « intégristes » les esprits plus mesurés qui s'engagent moins à fond. Et ainsi, ce vilain mot disparaîtrait du langage théologique.

Il ne resterait plus, en face les unes des autres, que des opinions discutables, divergentes sans doute, peut-être même opposées, mais dont le choc est utile sinon nécessaire pour le développement et la précision de la pensée catholique. Un simple exemple très récent : les discussions soulevées à propos de l'étude du P. de Lubac, *Surnaturel*, ont provoqué d'intéressants échanges de vues (1) et certainement ont fait progresser sous plus d'un aspect le problème de la grâce. On pourrait donner cent exemples de ce genre.

***

Il ne doit y avoir ni « intégristes » ni « modernistes », pas plus qu'une « théologie ancienne » et une « théologie nouvelle ». S. Exc. Mgr Garrone l'a dit avec autorité : « Il y a la foi de l'Eglise toujours en travail d'intelligence, toujours vive au sein d'un effort théologique qui ne peut renier ni les lois suprêmes de la foi ni celles du jeu de la raison ; il y a la théologie, toujours et inséparablement ancienne et nouvelle, qui est celle de l'Eglise. » (*Bulletin de littérature ecclésiastique*, oct.-déc. 1947, p. 101.)

A. M.

Nous reproduisons, à la suite de l'article qu'on vient de lire, les pages de l'abbé Brugerette auxquelles renvoyait l'auteur (2).

Il s'agit du chapitre XI *intitulé : « La réaction antimoderniste », avec ce sous-titre : Une œuvre de représailles. En voici le début :*

Cette histoire du modernisme catholique en France, telle que nous venons de l'exposer, ne rendrait qu'incomplètement la physionomie de la crise religieuse, résumée plutôt qu'approfondie en ses détails dans les pages qui précèdent, si elle ne s'étendait aux tristes représailles caractéristiques de cette autre réaction, communément désignée sous le nom de *réaction antimoderniste*. Ces représailles seront avant tout l'œuvre de ces extrémistes bien connus pour leur zèle à se montrer en tout temps plus catholiques que le Pape

---

(1) Mgr Pie avait publié un mandement pour réprouver et condamner avec le Pape les erreurs signalées dans l'Encyclique *Quanta Cura* et énumérées dans le *Syllabus*. Mgr Dupanloup publia une brochure (26 janv. 1865) pour exposer que, nonobstant les condamnations de principe, toutes justifiées, il ne fallait pas blâmer les gouvernements qui ont cru devoir, à cause de la nécessité des temps et des lieux, inscrire dans leurs constitutions la liberté des cultes, comme le Pape l'a fait lui-même à Rome. Le nonce envoya deux lettres, l'une à l'évêque d'Orléans pour le féliciter de sa brochure, l'autre à l'évêque de Poitiers pour approuver son mandement. Cf. L. Brigué, art. *Syllabus* dans le Dict de théol, cath., t. XIV, col. 2886-2887.

(2) Le cardinal Billot, un des plus déterminés adversaires du « catholicisme libéral », a cependant écrit cette phrase significative : *Non inter nos quaestio agitatur, utrum supposita contumacia saeculi, oporteat patienter ferre id quod in nostra potestate non est, et interim strenuam operam dare vitandis majoribus malis, eliciendisque bonis quae possibilia manent. De Ecclesia*, t. II, p. 62.

(1) Signalons en particulier l'échange de vues entre le P. de Lubac et le P. de Blic, dans les *Mélanges de science religieuse de Lille*, novembre 1947.

(2) J. BRUGERETTE : *Le prêtre français et la société contemporaine*, t. III, p. 303-335.

ou plus royalistes que le roi. Comme si les gardiens naturels de l'orthodoxie ne pouvaient suffire à sa défense, ils installeront dans l'Eglise de France un régime d'espionnage et de dénonciations que l'on verra sévir du haut en bas de la hiérarchie.

La délation ne sera pas seulement la besogne de quelques polémistes hargneux et sans responsabilité, habitués à dénoncer et à condamner, du haut de leur tour d'ivoire, tous les prêtres et catholiques en vue qui ne partagent pas les idées et les passions de leur clan, elle se présentera encore comme une entreprise occulte et de large envergure organisée pour contrecarrer l'action ou amoindrir l'influence des plus loyaux défenseurs de l'orthodoxie, plus ou moins suspectés de modernisme.

Sous un tel régime se manifestera parmi les clercs un état d'inquiétude et de méfiance, marqué par l'extrême réserve des propos et la continuelle surveillance des gestes. Il naîtra ainsi une sorte de servitude qui pèsera, dans beaucoup de diocèses, sur la formation intellectuelle et religieuse du clergé français et fera passer dans le monde catholique européen une impression de terreur dont l'effet se traduira par le découragement et l'abandon de la lutte.

Telle est l'entreprise de démoralisation que rappelle la réaction antimoderniste, contre laquelle Benoît XV ne cessera de protester et de sévir.

L'auteur, un peu plus loin, décrit « l'organisation de la campagne intégriste ». Après avoir noté que « cette campagne est organisée *et qu'elle a son chef, Mgr Benigni, personnage étrange et sans scrupule, que l'on peut regarder comme le principal animateur de ce mouvement inquisitorial, l'abbé Brugerette poursuit :*

Il faut voir à l'œuvre ce « condottiere de la plume ».

Son zèle lui a ouvert, le 24 mai 1906, les portes de la Secrétairerie d'Etat et, l'année suivante, il fonde la *Corrispondenza romana* dont le premier numéro paraît le 23 mai, pour devenir, le 15 février 1908, la trop célèbre *Correspondance de Rome*. Puis vient, en janvier 1913, la création de l'*A. I. R.* ou de l'*Agence internationale de Rome* dont il fait un centre important d'informations sur les affaires ecclésiastiques et un instrument de combat outrancier au service de l'intégrisme.

L'attitude violente de la *Correspondance de Rome*, œuvre de dénigrement à jet continu, finit par inquiéter le Saint-Siège. Et le cardinal Merry del Val, au nom du Pape Pie X, demande que cette publication se borne à être une revue documentaire. Mais, comme il n'est guère écouté, il la fait supprimer le 1er janvier 1913. Mgr Benigni, qui s'est souvent plaint de ce que le cardinal Merry del Val « a une peur bleue », « a la frousse », « garotte la cour de Rome comme une malle en voyage », s'écrie : « Nous serons plus libres. A. I. R. (c'est-à-dire l'*Agence internationale de Rome*) n'a pas de protecteur ». Autour d'elle gravitent, en effet, comme des satellites, des organes « associés », animés du même esprit d'intolérance, poursuivant la même campagne de diffamations et de dénonciations : *Rome et le monde*, les *Cahiers catholiques romains*, la *Vigie de Paris*, que dirige *Roger Duguet* (1) ; la *Correspondance catholique de Gand*, la *Critique du libéralisme*, de M. Barbier, et enfin la *Correspondance romaine*, qui reparaîtra, l'année même de sa suppression, sous le nom de *Corrispondenza romana*, pour faire durant la guerre une détestable besogne contre la France et ses alliés ; enfin un journal absolument secret : *Paulus*.

Telle est l'importante organisation de presse dont Mgr Benigni anime la propagande...

Mais cela ne suffisait pas à l'activité de Mgr Benigni. Voici plus grave, comme le rappelle l'abbé Brugerette dans un paragraphe B : Les délateurs :

L'activité antimoderniste de Mgr Benigni ne s'était pas arrêtée, en effet, à la fondation de cette œuvre de presse qui englobait les affaires catholiques de tous les pays. Sous le nom de « *Sodalitium Pianum* », ou de *Sapinière*, il avait encore constitué une Société secrète dont le but déclaré était de défendre le catholicisme intégral, mais ce but n'était poursuivi autrement que par des dénonciations qui, toutes, étaient centralisées entre ses mains. Elles lui venaient d'une abondante correspondance privée et des informations que lui donnaient, quand il ne les fournissait pas lui-même, les feuilles et bulletins dont il était le fondateur ou l'animateur...

Et l'historien va donner, pour ce qui concerne la France, une idée du travail souterrain qu'accomplissait l'organisation secrète de Mgr Benigni :

Cette vaste entreprise de dénonciation, dont le secret aurait été gardé à l'égard du cardinal Merry del Val et même du Pape Pie X, fut découverte au cours d'une perquisition que la police allemande fit pendant la guerre au domicile de M. Jonckx, à Gand. On trouva chez lui plusieurs centaines de lettres, mémoires, documents de toutes sortes, dont la plupart portaient la mention « confidentiel », « à brûler », « *sub sigillo* », mais dont le sens était souvent indéchiffrable. Sommé par l'autorité allemande de révéler la clé de ces écrits, l'avocat Jonckx remit un dictionnaire des pseudonymes employés dans les susdits documents. Ce dictionnaire a permis de les déchiffrer à peu près entièrement avec une certitude absolue. Et l'examen de ces documents a permis également à la revue *Le Mouvement* de publier, en mars-mai 1923, un mémoire exposant l'organisation du *Sodalitium Pianum*, y compris le code de sa correspondance cryptographique, et plus tard, de février à décembre 1924, une partie de la correspondance de Mgr Benigni avec ses auxiliaires (1).

L'œuvre de cette Société secrète étant une œuvre de dénonciations, il n'est pas inutile de faire connaître, pour ce qui concerne la France, quelques-unes des personnalités et des œuvres dénoncées par la *Sapinière*. Ce sont, d'après le mémoire publié par *Le Mouvement* : S. Em. le *cardinal Amette*, plusieurs fois nommé, « qui ne cherche qu'à défendre son *Bulletin de la semaine* (2), son *Labourt* (3), sa *Maison sociale*, son *Sillon*, et qui a voué une haine à l'abbé Boulin, coupable de défendre le Pape ».

Mgr Delamaire, « coupable de favoriser l'abbé Lemire, de contrecarrer Mgr Cholet ».

Mgr Monnier, « vieux prélat qui ne sort de sa torpeur que pour frapper un innocent, l'abbé Boulin ».

Mgr Glorieux et Mgr Vanneufville, « correspondants de *la Croix* et de *l'Univers*, qui sont les alliés des Bachemistes allemands ».

Le R. P. Pouillier, S. J., Provincial de la province de Champagne, qui essaye de justifier *l'Action populaire de Reims*.

L'abbé Lesêtre, qui donne son *nihil obstat* aux livres modernistes.

---

(1) Pseudonyme de l'abbé Boulin, prêtre du diocèse de Troyes. Fatigué de sa polémique violente et injurieuse contre les Associations des œuvres et des personnes, le cardinal Amette le fera rappeler par l'évêque de Troyes, son Ordinaire (13 mars 1913), mais sans mettre fin à son influence secrète.

(1) On trouvera une histoire détaillée de la *Sapinière* dans l'ouvrage si documenté de M. Nicolas Fontaine, dont nous avons utilisé les renseignements. Voir en particulier dans les *documents* annexes, le *Mémoire* sur la *Sapinière*, p. 139 et suiv.

(2) Condamné le 12 avril par le cardinal Andrieu, à l'instigation du cardinal Merry del Val.

(3) Curé de Saint-Honoré d'Eylau.

Le R. P. Michel d'Herbigny, S. J., directeur de l'Institut catholique d'Enghien.

M. Arthur Loth, qui a attaqué « les intégraux dans *le Soleil* ».

M. *Lecomte* (1), supérieur du Grand Séminaire de Cambrai.

M. *Labourt*, auteur d'un cours d'instruction religieuse jugé « scandaleux ».

Le R. P. Adéodat-Marie, des Frères Mineurs.

MM. Bazire et J. Denais, de *la Libre Parole*.

Henri Lorin, les Révérends Pères des *Etudes*, dont on dit : « Ils ont mis les pieds dans le plat. Les nôtres sont avertis. »

Les Révérends Pères de *l'Action populaire de Reims*, les *Instituts catholiques* en général, les *Conseils de vigilance*, dont plusieurs deviennent des instruments de persécution contre les catholiques intégraux, *la Croix* libérale et M. Bouvatier, « briandiste ».

Les attaques les plus violentes et les plus souvent répétées sont celles que Mgr Benigni dirige contre les Jésuites. Il les appelle « des fouines enfarinées », « les pires de ses adversaires », « ses concurrents les plus déloyaux ». Il dénonce encore l'ex-Jésuite Bernard Gaudeau (2), qui est « indésirable » et « dont il faut se méfier » (3).

Nous éprouvons une tristesse profonde à rappeler de tels faits. Mais l'Histoire est *magistra vitae*. C'est le devoir auquel ne saurait se dérober l'historien de dire la vérité, même douloureuse, pour que les générations à venir se préservent de si lamentables écarts.

Quel mauvais vent soufflait à cette époque sur l'Eglise de France ! Ceux qui furent les contemporains de ces années troublées en gardèrent longtemps le souvenir douloureux. Il semblait, en effet, que la délation faisait alors partie des institutions catholiques, qu'elle en était devenue comme le complément. Il n'en était rien, Dieu merci ! Mais, combien fut pénible la surprise, pour tous les esprits droits, lorsque M. Clemenceau, alors président du Conseil, eut cyniquement saisi et jeté dans la presse les notes prises par Mgr Montagnini, ancien auditeur de la Nonciature, chargé par le Vatican de rester à Paris, « soit pour la garde des archives pontificales, soit pour tout ce dont aura besoin le Saint-Siège ».

Diplomate très actif et très répandu, et se croyant en pleine sécurité, grâce au privilège d'exterritorialité (4) qu'il s'était attribué, ce représentant du Saint-Siège n'avait ni détruit, ni caché ses papiers. Leur publication par le *Times* et par le *Siècle* révéla une œuvre d'information accomplie avec une maestria dont le caractère apparentait l'œuvre parfois à ce régime des fiches que l'on avait tant reproché à M. Combes et à la Franc-Maçonnerie.

(1) Evêque d'Amiens, depuis 1921, mort en 1934.

(2) Homme de confiance de Mgr Nègre, ancien archevêque de Tours, le chanoine Bernard Gaudeau a dirigé jusqu'à sa mort la *Foi catholique*, revue analogue à la *Critique du libéralisme*, œuvre de son ancien confrère Emmanuel Barbier.

(3) On trouverait une liste beaucoup plus longue de « dénoncés » dans l'ouvrage de Nicolas Fontaine : *Saint-Siège, Action Française et catholiques intégraux*, qui parut dans la *Collection des réformes politiques et sociales* publiée sous la direction de Bernard Lavergne (Librairie universitaire J. Gamber, 7, rue Danton, Paris, 1928), p. 143. On y relève les noms de S. Em. le cardinal Piffl, de Vienne ; S. Em. le cardinal Van Rossum ; S. Em. le cardinal Mercier..., Mgr Ladeuze, etc. Les *Bachemistes* dont il est fait mention parfois désignaient ceux qui marquaient, comme le Dr Bachem, quelque sympathie pour les Syndicats interconfessionnels condamnés plus tard par l'Encyclique *Singulari* (*N. D. L. R.*).

(4) Le droit international stipulait qu'en cas de rupture de deux puissances, les archives diplomatiques seraient confiées à une puissance étrangère, reconnue, autorisée et responsable. Or les Archives du Saint-Siège n'avaient pas quitté les locaux de la Nonciature et c'est le prétexte dont se servit le gouvernement français pour faire main basse sur les papiers de Mgr Montagnini. Disons que cet acte était une lâcheté du fort à l'égard du faible. Les diplomates ont été sévères envers Clemenceau. Les historiens le jugeront encore plus sévèrement. N'oublions pas, d'autre part, que le Saint-Siège n'a jamais désavoué Montagnini.

Un très grand nombre de personnes étaient nommées dans les notes de Mgr Montagnini. On les y jugeait ou l'on rapportait leurs paroles avec une défaveur marquée. Etaient encore soumises à la critique ecclésiastique (et plusieurs à juste titre), des publications catholiques alors en vogue, comme *la Revue du clergé français, la Revue catholique des Eglises, la Revue apologétique, la Revue d'histoire et de littérature religieuse, Demain, les Annales de philosophie chrétienne, le Sillon, la Vie catholique, la Justice sociale* et bien d'autres, auxquelles vint s'ajouter *la Revue des Deux-Mondes* (25 septembre 1906).

Pour constituer tous ces dossiers d'information ecclésiastique, il avait fallu malheureusement recourir aux services occultes d'indicateurs dont le zèle, plus ou moins intéressé, remplaçait souvent la sûreté des informations. On apprit ainsi que des curés dénonçaient leurs évêques (1) et des laïques leurs curés (2). Des religieux avaient desservi des évêques qui les accueillaient dans leurs diocèses (3). Des supérieurs de Grand Séminaire avaient trahi l'Ordinaire qui les honorait de sa confiance (4).

Jusqu'au beau milieu de la guerre mondiale sévira la dénonciation publique ou secrète. Pour ne citer qu'un exemple, un certain Van Loo, recherchant les origines du modernisme, évoquera un panégyrique de saint Thomas d'Aquin prononcé à Toulouse, en 1897, par l'abbé Birot, et le dénoncera « comme dérogeant à la souveraineté de la doctrine thomiste » (5). Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de cette dénonciation, M. Birot, vicaire général de Mgr Mignot, exerçait, depuis le début de la guerre, les fonctions d'aumônier divisionnaire qui lui valurent d'être décoré de la Légion d'honneur...

(1) Papiers Montagnini, p. 14.

(2) *Idem*, p. 13.

(3) *Fiches pontificales*, p. 38.

(4) *Idem*, p. 39.

(5) VAN LOO. *Kantisme et modernisme*, essai philosophique et théologique.

— Apostolat de la Prière, rue Monplaisir, à Toulouse : *Près de vous, Jésus*, par HENRI VIALAR, S. J., plaquette de 74 pages, contenant 30 courtes méditations pour la communion des Croisés ; *Petit Louis dans la tourmente*, par J. LEPINTRE, S. J., récit romancé qui met en cause un jeune Jociste durant la tourmente de la dernière guerre ; *A nous deux, Jésus*, par le chanoine PAUL THÔNE, 80 pages, formant la troisième série de 50 méditations sur la pratique de la dévotion au Sacré Cœur.

— *Les grandioses visions d'Anne-Catherine Emmerich*, par ISABELLE SANDY. — Vol. 13 × 18,5 cm. Collection « Les grands témoignages », 144 pages, 150 francs. Casterman, Paris.

Présentation des plus belles pages des visions de la Sœur Emmerich sur la Vierge, la naissance et l'enfance, les miracles, la surhumaine Passion du Christ. La lecture de l'œuvre de Catherine Emmerich, une paysanne illettrée, a aidé beaucoup d'âmes avides de perfection. L'un de ses plus sûrs mérites est de nous exposer les faits évangéliques dans un réalisme et avec des détails dignes du moyen âge, mais qui ne s'imposent pas tous à notre croyance.

— *Lucie-Christine : L'ostensoir sous le voile*, par MARGUERITE SAVIGNY-VESCO. — Vol. 13 × 18,5 cm. Collection « Les grands témoignages », 184 pages, 200 francs. Casterman, Paris.

Ce livre nous offre d'abord une petite biographie, puis de larges extraits du *Journal* intime d'une femme du monde, mariée, mère de cinq enfants, accomplissant tous ses devoirs d'état et parvenue aux plus hautes grâces mystiques. Elle mourut le 17 avril 1908. Son journal spirituel, communiqué au R. P. Poulain, S. J., a été édité par les soins de la communauté de l'Adoration Réparatrice (36, rue d'Ulm), à Paris.

Le centenaire de la mort de Mgr Affre

DISCOURS DE M. RAMADIER

A l'occasion des fêtes du centenaire de la mort de Mgr Affre, M. Ramadier a prononcé, le 18 *juillet* 1948, *à Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron), le discours suivant, qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs* (1) :

MESDAMES, MESSIEURS,

La grande mémoire que nous célébrons aujourd'hui, et qui réunit sur cette terre rouergate, dans ce bourg paisiblement enfoui au creux de la vallée tarnaise, bien loin des bruits éphémères, tant d'éminentes personnalités, princes de l'Eglise, représentants de l'Université, délégués du gouvernement, élus de toutes opinions et de toutes tendances, la grande mémoire de Mgr Affre est certainement celle qui peut nous apporter, en notre temps inquiet, les plus généreuses et les plus sages leçons.

Mgr Affre était issu d'une vieille famille de robe qui a fourni au barreau, à la magistrature des membres distingués. Il avait été, dès ses études ecclésiastiques, remarqué parmi les plus brillants, et Saint-Sulpice l'appela à lui, comme tant d'autres Aveyronnais, et singulièrement comme l'un des plus grands, dont le souvenir domine notre temps. Professeur, grand vicaire, évêque, Mgr Affre parcourut avec talent, mais aussi avec une sorte de réserve pudique, toutes les étapes d'une grande carrière ecclésiastique.

Son nom n'avait guère été mêlé aux grandes polémiques qui, au temps de la Monarchie de Juillet, agitaient le monde catholique. On le soupçonnait de gallicanisme, parce qu'il n'avait pas suivi Montalembert et Veuillot dans leur ardente campagne. On l'avait suspecté jadis d'un penchant légitimiste, parce qu'il avait appelé Louis-Philippe « prince », et non pas « sire », alors qu'il le recevait en qualité de grand vicaire de Paris. Cependant, en 1840, le voici appelé à l'archevêché de la capitale, où il ne trahit aucune obédience particulière, pas plus d'ailleurs qu'une soumission spécialement attentive au régime établi. Il reste à l'écart de la vie politique, orienté vers une piété ardente et une exacte administration de l'Eglise.

Surviennent les journées de février, rapidement achevées par la victoire du peuple révolutionnaire. Mgr Affre reste dans son rôle ecclésiastique, ne manifestant ni empressement ni résistance. Quand la monarchie est renversée, il se borne à prescrire que l'on substitue *Salvum fac populum* à *Salvum fac regem*, et, quelques jours plus tard, quand la République est proclamée, *Salvam fac Rem Publicam*. Est-il pour quelque chose dans l'adhésion ardente qu'apportent certains prêtres à la cause de la liberté ? Le fait est qu'il ne s'y oppose pas. Mais ce serait sans doute trahir la vérité que d'en faire un républicain ardent, un dévot des nouvelles institutions. Il reste seulement préoccupé de maintenir un contact étroit et confiant entre le clergé et le peuple, de ne rien faire ni dire qui pût créer un malentendu.

En fait, les quatre mois du gouvernement provisoire s'écoulent sans qu'il y ait le moindre conflit entre l'archevêché et la jeune République. Voici les journées de juin : elles prennent rapidement un tour tragique ; on se bat sur les barricades, autour des barricades. Les victimes tombent : insurgés, soldats, simples habitants tués par hasard. Des haines inexplicables se forment, et ce sont des Français qui se tuent, des républicains, des chrétiens, pense Mgr Affre. On lui dit qu'il pourrait arrêter la tuerie : apparaître entre les soldats et les insurgés, leur parler, les bénir. Peut-être la fraternité l'emporterait-elle au cœur de ces frères que leur passion seule rend ennemis. Il hésite quelques heures, puis le voici revêtu de ses habits pontificaux qui quitte l'archevêché ; il se dirige vers le faubourg Saint-Antoine. Il traverse les rangs qui s'ouvrent devant lui, tandis que les soldats lui témoignent un profond respect. Il s'avance vers la barricade, d'où on l'a reconnu ; la fusillade s'arrête ; les insurgés, interloqués d'abord, puis admirant ce courage tranquille, touchés par ce geste de paix, d'humanité fraternel, regardent, montent sur la barricade pour mieux voir, s'avancent au delà. On ne tire plus, on ne se bat plus, on ne songe plus à se battre. Est-ce que la paix civile ne pourrait naître de ces bénédictions que l'archevêque dirige vers ceux qui, quelques instants plus tôt, se tuaient ? C'est un espoir que personne n'a formulé, pas même l'archevêque, qui poursuit lentement son chemin, tandis que l'espoir frôle silencieusement toutes les âmes.

Tout à coup, une détonation. L'archevêque tombe, frappé à mort. De la barricade, on s'empresse, on vient à son secours, sans souci des soldats qui restent en face à cent pas, interdits, prostrés. Et l'archevêque expirant prononça ces mots sublimes, si simples et si doux, au milieu de ces haines : « Que mon sang soit le dernier versé. »

Le lendemain il expirait, priant pour la paix civile.

Telle est l'histoire, belle comme une légende, aussi douloureuse qu'un cauchemar, aussi riche d'enseignement qu'une parabole.

Voyez l'archevêque qui s'avance : on oublie l'homme. C'est un symbole, le symbole de l'idée fraternelle au milieu de la lutte fratricide. Rien ne vient troubler la pureté du geste, la limpidité du symbole. Ce n'est ni un partisan, car il n'a pas choisi entre les soldats et les insurgés, ni même le dispensateur d'une grâce supérieure : il ne commande ni ne menace. Il est un homme qui va d'un groupe d'hommes à un groupe d'hommes, pour tenir pudiquement le langage de l'humanité.

Le sentiment qu'il a trouvé au fond de sa conscience de prêtre, de chrétien, nous le sentons en nous, nous tous qui sommes ici, prêtres et laïques, chrétiens et incroyants, mais non pas avec cette force simple qui donne à la marche silencieuse de Mgr Affre une éloquence supérieure aux discours les plus éloquents.

(1) Cf. *D. C.*, t. XLV (1948), col. 905-920 : « Mgr Affre et son temps », discours de Mgr Blanchet.

Nous portons en nous cette notion que les hommes, parce qu'ils ont une intelligence et un cœur, peuvent se comprendre et, par conséquent, s'aimer. Nous savons, dès notre première expérience de la vie, que nous sommes semblables, habités par des pensées qui suivent le même cheminement au travers de notre conscience. Nous savons aussi, bien vite, que ces pensées n'acquièrent leur précision, leur force impulsive, ne prennent vie que par notre contact avec les autres hommes, nos semblables. Notre égoïsme même, nous le savons, ne naît que de ce contact, et même, pour préférer notre propre personne, il faut que nous ayons d'abord appris à comprendre et à aimer les autres.

Quand nous ne comprenons pas un homme ou que nous n'en sommes pas compris, il y a tout d'abord chez nous une déception, une désillusion que nous ne pouvons pas admettre et qui nous impose tout naturellement un effort de persuasion, voire de séduction.

La fraternité est sans doute plus naturelle, plus spontanée que le respect de la liberté des autres, qui est faite de raison et peut-être d'un peu de lassitude, plus que d'un mouvement du cœur.

Il arrive que ce sentiment soit étouffé par une bouffée de passion, par une révolte juste ou injuste. La porte s'ouvre à la violence. Mais la violence ne passe pas sans que naisse en nous un regret. Quoi donc, ne serait-il pas plus simple de s'entendre ? Et ne serait-on pas plus fort si l'on s'accordait ? Et si quelqu'un refuse l'accord, la conversation, il semble dénaturé ; l'agresseur se place hors de la société humaine. Ce n'est plus un homme, mais une bête brute, contre laquelle la défense devient licite. Et cependant n'y a-t-il pas tout de même un homme sous l'enveloppe de la bête ? A-t-on tout fait pour écarter la violence, pour comprendre, pour provoquer l'étincelle de l'amour fraternel ?

Aux heures les plus cruelles des guerres inexpiables, au fond des abîmes de souffrances, il faut que nous nous répétions les raisons de notre résistance pour écarter je ne sais quel appel à la fraternité impossible, qui monte obscurément des profondeurs de notre être.

Le spectacle le plus affreux provoque en nous plus de honte encore que d'indignation. Allez à Oradour-sur-Glane, à Auschwitz ou, tout près d'ici, à la ferme de la Glème ou au plateau de Sainte-Radegonde. Evoquez les douleurs, les martyres, les tortures. Le premier sentiment est de pitié pour ceux qui ont souffert. Puis nous sommes saisis d'une indicible inquiétude, quand nous réfléchissons que les bourreaux furent des êtres humains, qu'ils avaient des mères, des femmes, des fiancées, des enfants et qu'ils avaient un cœur, qu'après tout ce cœur battait comme le nôtre. La déchéance de ces hommes qui paraissaient semblables à ce que nous paraissons nous frappe d'un sentiment commun d'humiliation.

Que ce sentiment est plus profond, plus violent, quand la violence apparaît dans une discorde civile ! La fraternité est encore plus évidente. La ressemblance n'est pas seulement d'apparence, mais de réalité morale. Le langage, la formation d'esprit, l'expérience historique, la communauté des souffrances, des efforts, des craintes, des espérances nous ont façonnés de même. Le malentendu est évident dans la querelle. La violence est impie.

Est-ce la pensée de l'archevêque qui s'avance vers la barricade ? Est-ce le sens de la solidarité humaine qui élève sa prière ? Se sent-il, à cette heure, lui, archevêque de Paris, le ministre de la fraternité ? Je me plais à placer dans son cœur la tendresse d'un saint François, qui est, sans effort d'humilité, de plain-pied avec toutes les tendresses, pour qui l'égalité dans l'amour n'est pas obtenue par une discipline qui refrène, mais par un élan de l'âme qui s'enrichit dans la dilatation du cœur sans devoir émonder je ne sais quel vain orgueil.

N'est-ce pas ce que sentaient aussi les soldats et les insurgés qui voyaient Mgr Affre s'avancer dans l'intervalle qui les séparait ? Dans ce rappel à l'humanité, ils sentaient non pas un reproche, mais un remords. Ce n'était pas une accusation qui venait du dehors, mais un reproche intérieur.

Pourquoi, se disaient-ils, as-tu douté de tes frères ? Pourquoi n'as-tu pas cherché à mieux entrer dans leur pensée ? N'es-tu pas sûr, cependant, qu'en allant au fond tu aurais trouvé ce que tu trouves en toi ?

Ces pensées, qui sont de tous les temps et de tous les hommes, furent cependant, d'une manière singulière, celles de 1848. Le mot de fraternité revient sans cesse dans tous les discours et dans tous les écrits de ce temps, a remarqué justement M. Paul Bastid. C'était l'*ultima ratio* qui emportait toutes les objections. Elle a marqué cette Révolution d'un caractère social qui en fait le début d'une ère nouvelle. La charité chrétienne, la sensibilité de Jean-Jacques, le lyrisme romantique s'unissaient dans cette aspiration collective pour introduire dans le gouvernement des sociétés une norme nouvelle, bientôt dominante.

Mgr Affre cheminant vers la barricade, de son pas régulier et lent, quelle magnifique allégorie de la fraternité !

Le témoin allait être le martyr.

Voici qu'éclate le coup de feu. Il est venu par derrière, non pas de la barricade, mais non plus de la troupe. Il est resté mystérieux, aucune passion ne l'a signé. Il a frappé à mort au moment où l'archevêque mettait le pied sur les pavés de la barricade, où des mains se tendaient de l'autre côté pour l'aider à la gravir.

La confession fraternelle était scellée par le sacrifice. Un lien mystique unissait dans une commune piété les témoins de la scène. L'horreur de la violence les frappait également, et la trêve s'établissait autour du blessé expirant.

Son sang ne fut pas cependant le dernier versé. Pendant une nuit encore les combats se prolongèrent jusqu'à ce que tombât, le 26 juin au matin, la dernière barricade du faubourg Saint-Antoine.

La fin du combat ne marqua pas le début de l'ère de fraternité, mais bien celui d'une réaction qui allait se prolonger pendant des années.

Le sacrifice fut-il vain ? La mort du juste n'eut-elle donc aucun effet rédempteur ? Sans doute, si l'on considère les faits à faible distance. En vérité, ce jugement sommaire ne peut être celui de l'histoire. La mort de Mgr Affre marque la fin de la Révolution de 1848, mais la lente poussée sociale s'est poursuivie à travers les ans, et l'on peut dire que le symbole contenu dans ce tragique épisode est devenu celui des temps modernes.

La fraternité chemine à travers les drames sociaux et les guerres. Mais elle chemine. Sa voie se poursuit entre les tombes, les doutes et les désespoirs. Ce n'est pas l'ascension divine, mais la pénible montée des hommes passionnés, violents par saccades, mais tout de même conduits vers les sommets par cette soif d'amour, qui est au fond de leur nature et qui guide leur destin vers une plus grande justice sociale.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

AOUT 1948

VENDREDI 6. — A L'ÉTRANGER. — Démission du gouvernement de *Bolivie* afin de permettre au président de constituer un Cabinet de coalition politique susceptible d'avoir la majorité du Parlement.

— En *Hollande*, après trois semaines de négociations, le nouveau Cabinet a été constitué par M. Drees (socialiste). Il comprend 14 membres : 6 catholiques, 5 socialistes, un libéral, un chrétien historique et un technicien. Le vice-président du Conseil est M. Van Schaik (catholique) et le ministre des Affaires étrangères est M. Stikker (libéral).

SAMEDI 7. — A L'ÉTRANGER. — Un porte-parole de l'état-major gouvernemental annonce, à *Athènes*, que le général Markos a transféré son quartier général et la plupart de ses « ministères » à Nikolitsa, en territoire albanais.

DIMANCHE 8. — Des grèves politiques limitées sont déclenchées dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais pour protester contre les projets Paul Reynaud. Une certaine agitation est entretenue dans les milieux syndicaux par le parti communiste.

LUNDI 9. — A L'ÉTRANGER. — Grève générale, pour une durée de douze heures, à partir de ce matin, dans l'Etat de *Wurtemberg-Hohenzollern*, en zone française d'occupation en Allemagne, en signe de protestation contre le démantèlement de quinze grandes usines.

— Le comte Bernadotte remet au gouvernement égyptien une invitation de M. Shertok, ministre des Affaires étrangères d'Israël, tendant à ouvrir des négociations directes en vue d'établir une paix permanente en *Palestine*.

— Les étudiants de l'Etat d'*Israël*, à qui on a donné à choisir entre l'enseignement de la langue française et de la langue anglaise, en vue de la réouverture prochaine des écoles, ont opté pour le français à une écrasante majorité.

MARDI 10. — Mort du R. P. Joseph Huby, S. J., à Laniscat, près de Loudéac (Côtes-du-Nord), à l'âge de 70 ans. Attaché pendant de nombreuses années à la revue *Etudes* et aux *Recherches de science religieuse*, le P. Huby, membre de la Commission biblique, était connu dans le monde entier pour ses travaux sur la Bible et les Evangiles.

A L'ÉTRANGER. — En *Palestine*, les Arabes rejettent l'offre juive de négociation de paix.

— En *Bolivie*, un nouveau gouvernement est constitué, dont le ministre des Affaires étrangères est M. Paz Compero.

— En *Transjordanie*, le général Glubb Pacha, commandant de la légion arabe, démissionne.

MERCREDI 11. — Après quatre jours et quatre nuits de débats, l'Assemblée nationale, malgré l'obstruction communiste, vote l'ensemble des projets Reynaud, par 325 voix contre 215. Quelques modifications de forme, d'une portée relative, ont été apportées au texte primitif.

— Mort du Dr Lubet-Barbon, un des maîtres de la laryngologie, collaborateur du chirurgien Paul Broca, inventeur de divers instruments de chirurgie. Agé de 92 ans, il s'était retiré à Saint-Cricq-Chalosse (Landes).

A L'ÉTRANGER. — A *Sofia* est proclamée la fusion du parti social-démocrate et du parti ouvrier bulgare (parti communiste).

— A *Herrenchiemsee*, en Bavière, une Commission d'experts, chargée de préparer un projet de constitution de l'Allemagne occidentale, commence ses travaux.

JEUDI 12. — M. André Marie, président du Conseil, assisté de MM. Ramadier, Paul Reynaud et Daniel Mayer, reçoit une délégation du Cartel interconfédéral de la baisse, conduite par MM. Jouhaux, Tessier et Ducros. Au cours de cette entrevue ont été rendues publiques certaines mesures prises par le gouvernement et, notamment, l'élévation à 300 grammes du taux de la ration de pain, à partir du 1er septembre, avec amélioration de la qualité par un meilleur blutage. Les délégations acceptent le délai de quinze jours proposé par le président du Conseil.

A L'ÉTRANGER. — En *Palestine*, des éléments arabes non identifiés font sauter la station d'eau qui alimentait Jérusalem.

— Le délai accordé aux ministres-présidents de l'*Allemagne* occidentale pour présenter un projet de remaniement des frontières des laender est prolongé jusqu'au 15 octobre 1948.

VENDREDI 13. — A l'occasion du IIIe centenaire de la mort de saint Joseph Calasanz, fondateur de l'Ordre des écoles pies ou Scolapes, et du 2e centenaire de sa béatification, S. S. Pie XII, par Bref apostolique, proclame l'insigne apôtre et éducateur patron de toutes les écoles chrétiennes du monde.

— La C. F. T. C., constatant « qu'aucune garantie n'a pu être obtenue en faveur d'une baisse de prix », revendique une indemnité compensatrice et forfaitaire de 3 000 francs, plus 500 francs par personne à charge, en attendant la revision des prix et des salaires au 1er septembre.

— M. Coudé du Foresto, sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement, prononce une allocution radiodiffusée, où il lance un appel particulièrement pressant aux paysans français.

A L'ÉTRANGER. — L'*Osservatore Romano* annonce l'érection du nouveau diocèse de *Saint-Paul d'Alberta*, par démembrement de l'archidiocèse d'Edmonton, dont il devient suffragant, et du nouveau diocèse de *Caruaru*, au Brésil, par démembrement de l'archidiocèse d'Olinda et Recife, et des diocèses de Nazareth et Pesqueira. Le nouveau diocèse est suffragant d'Olinda et Recife.

Le même *O. R.* annonce la nomination de Mgr Maurice Baudoux, ancien curé de Prudhomme (diocèse de Saskatoon) au siège résidentiel de Saint-Paul d'Alberta ; du chanoine Perciva] Caza, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse de Montréal, au siège titulaire d'*Albulae*, comme auxiliaire de Mgr Langlois, évêque de Valleyfield ; du R. P. Andrew Beck, des Augustins de l'Assomption de Nottingham, au siège titulaire de Tigias, comme coadjuteur, avec succession de Mgr Doubleday, évêque de Brentwood, Angleterre. Ordonné prêtre à Louvain, en juillet 1927, S. Exc. Mgr Beck était supérieur du collège de Nottingham et président de la Commission scolaire catholique nommée par les évêques d'Angleterre.

SAMEDI 14. — Le Conseil de la République, qui avait siégé toute la nuit, adopte par 173 voix contre 90 le projet de loi de M. Paul Reynaud, pour le redressement économique et financier du pays, en y ajoutant quelques modifications.

— Les Jeux olympiques, qui ont vu neuf victoires françaises, se terminent à Londres.

A L'ÉTRANGER. — L'*Osservatore Romano* publie la nomination au siège épiscopal de Wurzbourg de S. Exc. Mgr Jules Doffner, vice-recteur du Séminaire de Wurzbourg.

— En *Birmanie*, les troubles provoqués par les communistes, depuis le 4 août, s'aggravent. Devant cet état de choses, M. U Tin Tut, ministre des Affaires étrangères, résigne ses fonctions pour occuper le poste d'inspecteur général des forces auxiliaires.

DIMANCHE 15. — A L'ÉTRANGER. — En Palestine, les forces arabes déclenchent une attaque sur la totalité du front de Jérusalem. La bataille est particulièrement vive à Ranath-Israël, à Bet-Israël et sur le mont Sion.

— A *Cologne*, sous la présidence de S. Em. le cardinal Micara, légat pontifical, et en présence de LL. EExc. les cardinaux Frings, Faulhaber, Van Roey, Innitzer, Griffin et Suhard, de nombreux archevêques et évêques de toutes les nations, se

sont déroulées, hier et aujourd'hui, de grandioses cérémonies qui ont marqué le VIIe centenaire de la célèbre cathédrale rhénane, qui, par bonheur, a été une des églises qui aient le moins souffert des bombardements de l'automne 1944.

— S. Exc. Mgr Kierkels, envoyé du Vatican aux Indes, présente ses lettres de créance au gouverneur général Rajagopalachari.

— En *Corée*, la République est solennellement proclamée à Séoul en présence du général Mac Arthur.

LUNDI 16. — A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, fin de la session du Conseil de l'organisation européenne de coopération économique, qui réunissait les représentants des 19 pays bénéficiaires du plan Marshall. Les principaux points étudiés : la répartition de l'aide américaine pour l'exercice 1948-1949, le plan de quatre ans, ont reçu des solutions heureuses.

— A *Genève*, la proposition de l'U. R. S. S., tendant à admettre au sein du Conseil économique et social de l'O. N. U. une représentation du gouvernement de Ho-Chi-Minh, est repoussée ; l'admission de la République indonésienne l'est de même.

— A *Tokio*, publication d'un texte d'un accord commercial entre le Japon et le bloc sterling.

MARDI 17. — L'Assemblée nationale vote, en seconde lecture, par 358 voix contre 202 sur 560 votants, le projet Reynaud, modifié par le Conseil de la République.

— A L'ÉTRANGER. — A partir d'aujourd'hui, la livre « Israël » a cours légal dans l'état d'*Israël*, concuremment avec la livre sterling, mais à partir du 15 septembre prochain, elle sera seule monnaie légale.

— Alors que de violents combats se poursuivent autour de *Jérusalem*, le comte Bernadotte lance un urgent appel aux U. S. A. pour qu'on envoie des vivres en faveur de 337 000 réfugiés palestiniens.

— A *Saint-Edmund's College* (*Westminster*), fin de la deuxième Assemblée, commencée le 13, du Mouvement international des intellectuels catholiques. L'Assemblée, représentant 25 nations, dont 7 de derrière le rideau de fer, a particulièrement étudié le projet de Déclaration internationale des Droits de l'homme et a décidé de présenter une Charte catholique de Droits de l'homme qui doit être revue par une Commission de théologiens et juristes, puis soumise à l'approbation du Saint-Siège.

MERCREDI 18. — Sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, le Conseil des ministres approuve les termes d'une déclaration du gouvernement sur la politique en Indochine et les projets de loi fixant la composition et l'organisation du Haut-Conseil de l'Union française, ainsi que l'institution, à titre provisoire, d'un Code de travail dans les territoires autres que l'Indochine, relevant de la juridiction de M. Coste-Floret.

— M. de Sault, ministre plénipotentiaire à Lisbonne, est nommé ambassadeur auprès du gouvernement portugais.

A L'ÉTRANGER. — A *Belgrade*, se clôture la Conférence danubienne, ouverte depuis le 30 juillet dernier. La nouvelle convention, qui a été signée par les Etats danubiens, remplace celles de 1856 et de 1921. La France et l'Angleterre n'ayant pas pris part aux derniers votes, elle a été votée par 7 voix contre une (Etats-Unis). Elle stipule que seuls les Etats riverains ont le droit de circulation sur le fleuve qui reliait l'Est à l'Ouest européen. Ainsi donc, les pays occidentaux perdent les droits qui leur étaient garantis en vertu de traités très anciens.

— L'*Osservatore Romano* publie la nomination de M. le chanoine Carlo Angeleri, curé de Lungasilla, dans le diocèse de *Tortona*, au siège titulaire de Ptolémaïs de Lydie, le députant comme auxiliaire de S. Exc. Mgr Melchiori, évêque de Tortona (Italie).

— En *Roumanie*, par décision du Conseil des ministres, toutes les écoles confessionnelles sont interdites.

JEUDI 19. — L'Assemblée nationale adopte, après une nuit de débat, par 410 voix contre 183 (communistes), le projet de loi sur l'élection du Conseil de la République. Dans l'après-midi, elle renvoie « *sine die* » la discussion sur le fond du problème indochinois.

— Le Cartel interconfédéral de la baisse, composé de la C. G. T.-F. O., de la C. F. T. C. et de la C. G. C., rompt les négociations en cours avec le gouvernement, en raison de l'augmentation des prix agricoles. Cependant, le Cartel n'est pas dissous pour autant.

— M. Paul Reynaud, ministre des Finances, prononce à la radio un important discours où il expose au pays les raisons qui l'ont poussé à demander à l'Assemblée nationale des pouvoirs exceptionnels.

— A *Lourdes*, s'ouvre le 75e Pèlerinage National sous la présidence de S. Exc. Mgr Théas, évêque de Tarbes et Lourdes, entouré de NN. SS. Richaud, Robin et Piérard. Les intentions du Pèlerinage sont la restauration spirituelle de la France et la paix dans le monde.

A L'ÉTRANGER. — A *Berlin*, une bagarre éclate sur le Potsdammerplatz, entre la police allemande du secteur soviétique et la population berlinoise.

— La Chambre des députés hollandaise adopte quatre projets de revision de la Constitution, portant notamment sur le statut de l'*Union hollando-indonésienne* et la possibilité de proclamer l' « état de siège civil ».

VENDREDI 20. — M. le chanoine Henri Vion, supérieur du Grand Séminaire de Luçon, est nommé évêque coadjuteur, avec future succession, de S. Exc. Mgr Mesguen, évêque de Poitiers.

S. Exc. Mgr Henri Vion, né en 1902, fut ordonné prêtre en 1926. En 1944, il était nommé archiprêtre de La Roche-sur-Yon, et, deux ans plus tard, S. Exc. Mgr Cazaux l'appelait à la tête de son Grand Séminaire.

— *A la frontière cambodgienne*, la garnison d'un poste français est tombée dans une embuscade tendue par le Viet-Minh : les pertes sont estimées à 48 hommes, dont 9 Français.

— A L'ÉTRANGER. — En *Birmanie*, en raison des violentes attaques rebelles au nord de Rangoon, la loi martiale est proclamée.

SAMEDI 21. — A L'ÉTRANGER. — En *Ecosse*, la princesse Margaret fête ses 18 ans : elle atteint ainsi sa « majorité royale ».

DIMANCHE 22. — A *Lourdes*, des fêtes grandioses marquent le 75e Pèlerinage National, sous la présidence de S. Em. le card. Suhard. Durant la messe pontificale, célébrée par S. Exc. Mgr Théas, S. Em. le cardinal-archevêque de Paris a adressé la parole aux 60 000 pèlerins massés sur l'Esplanade. Le R. P. Sérine, directeur du National, donne lecture ensuite de l'acte de la consécration générale des paroisses de France à Notre-Dame de Lourdes.

— A L'ÉTRANGER. — En *Grèce*, les troupes gouvernementales remportent une grande victoire sur les partisans : la libération des monts Grammos. Cependant, on signale déjà, dans le Péloponèse, une nouvelle activité des partisans qui ont réussi à s'échapper en masse des montagnes, en franchissant la frontière albanaise, ce qui provoque de la part du gouvernement d'Athènes une violente protestation à l'O. N. U.

— La radio de la *Corée* du Nord annonce que le « Comité central du peuple » s'est érigé en gouvernement provisoire de la Corée du Nord, en attendant les élections qui doivent avoir lieu le 25 août.

LUNDI 23. — L'allocation temporaire aux économiquement faibles est portée, pour le troisième trimestre de l'année, à 1 200 francs par mois.

A L'ÉTRANGER. — L'*Osservatore Romano* publie la nomination de M. l'abbé Jésus Antonio Castro au siège résidentiel de Barranquilla (Colombie).

— A *Saint-Sébastien*, une convention aérienne, réglant les rapports franco-espagnols en matière d'aviation civile, dite convention de La Toja, est signée par M. Martin Artajo, ministre des Affaires étrangères espagnoles, et M. Bernard Hardion, chef de la délégation française en Espagne.

— Le départ des deux consuls soviétiques à New-York est confirmé. C'est une suite à l'affaire Kosenkina, dans laquelle ces deux fonctionnaires avaient, d'après le département d'Etat américain, pris une attitude illégale.

— A *Herrenchiemsie*, localité située non loin de Francfort-sur-le-Mein, la Commission préparatoire chargée d'élaborer un projet de Constitution pour l'Allemagne occidentale termine ses travaux.

MARDI 24. — M. André Marie, président du Conseil des ministres, prononce à la radio une allocution, dans laquelle il fait appel à l'union de tous les Français.

— La Commission exécutive de la C. F. T. C. demande une revalorisation générale des salaires avant le 1er septembre, vu l'aggravation de l'état des salariés en face de la montée des prix.

— Arrivée à Paris de l'ex-empereur Bao-Daï qui a un entretien avec M. Bollaert.

A L'ÉTRANGER. — Comme corollaire à l'affaire Kosenkina, le gouvernement soviétique ferme ses consulats aux *Etats-Unis* (New-York et San-Francisco), et supprime ceux de Washington à Vladivostok et à Léningrad.

— A *Berlin*, le maréchal Sokolovski décide de reporter à l'automne 1949 les élections communales en zone soviétique.

MERCREDI 25. — Le Saint-Siège a répondu favorablement à la demande d'agrément faite en faveur de M. Wladimir d'Ormesson, comme ambassadeur de France au Vatican, en remplacement de M. Jacques Maritain. Né en 1888, à Saint-Pétersbourg, M. Wladimir d'Ormesson, fils de diplomate, a évoqué ses souvenirs « d'enfance diplomatique » dans un livre publié en 1931. Blessé pendant la guerre 1914-1918, officier d'ordonnance du maréchal Lyautey, il écrivit après la guerre au *Temps*, au *Journal de Genève* et dans un certain nombre de revues. Collaborateur du *Figaro* à partir de 1934, il fut appelé, le 18 mai 1940, par le gouvernement de M. Paul Reynaud, aux fonctions d'ambassadeur auprès du Saint-Siège pour succéder à M. Charles-Roux, nommé secrétaire général au Quai d'Orsay. Rappelé le 30 octobre 1940 par Vichy, et rayé des cadres diplomatiques en février 1941, M. d'Ormesson fut condamné à mort par contumace en novembre 1943 par un tribunal de la Milice. Il reprit sa place au *Figaro* à la Libération. Chargé par le gouvernement provisoire de la République de renouer les relations diplomatiques avec l'Argentine, il fut ensuite nommé ambassadeur à Buenos-Aires.

— M. Hervé Alphand, délégué de la France à l'Organisation européenne de coopération économique, est nommé ambassadeur pour la durée et dans l'exercice de ses fonctions de délégué.

— L'Assemblée nationale, achevant la discussion commencée la veille, reporte par 245 voix contre 193, à une date indéterminée, les élections cantonales qui devaient avoir lieu en octobre prochain.

A L'ÉTRANGER. — En *Espagne*, pour la première fois depuis le début de la guerre civile espagnole, en 1936, le général Franco et Don Juan, prétendant au trône d'Espagne, ont eu des entretiens sur le yacht de Franco, à 10 milles au large de la côte Nord de l'Espagne.

JEUDI 26. — Mgr Claude Flusin est nommé évêque de Saint-Claude. Né à Fougerolles, dans le diocèse de Besançon, en 1911 — et par conséquent le plus jeune de nos évêques, — Mgr Claude Flusin fut ordonné prêtre en 1937. Il était professeur au Grand Séminaire de Besançon quand il fut nommé, en 1946, chapelain-économe de Saint-Louis-des-Français, à Rome. En mars 1948, il était nommé prélat de Sa Sainteté et succédait à S. Exc. Mgr de Courrèges au rectorat de l'église Saint-Louis-des-Français.

— L'Assemblée nationale vote le texte définitif de la loi sur les loyers qui entrera en vigueur le 1er janvier 1949.

— A *Autun*, mort de Mgr Louis Pelin, protonotaire apostolique, vicaire général d'Autun, à l'âge de 72 ans.

— A *Paris*, mort de M. Henry Rillart de Verneuil, député, puis sénateur de l'Aisne, de 1919 à 1940. Au Parlement, il s'est toujours affirmé un défenseur convaincu de toutes les causes catholiques. Homme d'œuvres, il a particulièrement consacré son dévouement à l'Association de Notre-Dame de Salut, où il était président du Conseil général des pèlerinages et directeur général des pèlerins aux piscines de Lourdes. M. de Verneuil était officier de la Légion d'honneur et chevalier de Malte.

A L'ÉTRANGER. — A *Berlin*, des manifestations, organisées par le parti socialiste-communiste, font la « marche sur l'Hôtel de Ville ». On ne signale aucun incident grave.

— L'*Osservatore Romano* annonce la mort de S. Exc. Mgr Antonin Arata, archev. tit. de Sardes, assesseur de la Sacrée Congrégation pour l'Eglise orientale, survenue à *Rome*. Mgr Arata, né en 1883, avait été élu le 12 juill. 1935 et sacré par le cardinal Pacelli le 11 août suivant. Il fut nommé nonce apostolique en Lettonie et Estonie le même jour.

VENDREDI 27. — L'Assemblée nationale vote, par 410 voix contre 183, 120 milliards de crédit pour les entreprises nationalisées.

— *La France catholique* rend officielle la nomination de M. le chanoine Protat comme aumônier national de la F. N. A. C., en remplacement du R. P. du Passage. M. le chanoine Protat fit ses études à Sainte-Croix de Neuilly. Ancien élève de Saint-Sulpice, il est ordonné prêtre en 1926. Jusqu'en 1938, il fut vicaire à la cathédrale de Meaux. De 1938 à 1939, aumônier du collège Saint-Laurent de Lagny. Mobilisé en 1939, il devait rester prisonnier de juin 1940 à août 1945, tour à tour en Silésie, en Pologne et en Russie. Par deux fois, il refusa son rapatriement pour rester à son poste d'aumônier du lazaret du stalag VIII C. En 1945, il est nommé à la direction des œuvres du diocèse de Meaux, en s'occupant plus spécialement des œuvres d'adultes : F. N. A. C., A. C. I., M. F. R.

— Au *Creusot*, les ouvriers des Etablissements Schneider et Cie se mettent en grève.

— Le Syndicat des boulangers de l'Indre-et-Loire décide à l'unanimité de vendre le pain sans tickets, cependant que la ration de pain est portée de 250 à 300 grammes.

A L'ÉTRANGER. — A *Berlin*, de nouvelles manifestations, organisées par le parti socialiste-communiste, se sont déroulées dans le but d'empêcher la réunion du Conseil municipal.

— A *Dublin*, mort de S. Exc. Mgr Pascal Robinson, archev. tit. de Tyana, premier nonce apostolique en Irlande depuis 1929. Frère Mineur, né à Dublin, 21 avril 1870, prêtre 21 déc. 1901, élu 24 mai 1927, consulteur des religieux le 14 février 1924, des Séminaires, 4 mars 1924 ; de l'Eglise orientale, 20 mars 1925 ; de la Propagande, 20 juillet 1925.

— L'*Autriche* devient membre du Fonds monétaire international.

SAMEDI 28. — A 1 heure du matin, après dix-huit heures de délibérations serrées, Conseil des ministres. M. André Marie, président du Conseil, donne sa démission au président de la République.

— Deux aviateurs français de l'O. N. U., le lieutenant-colonel Quéru, chef-adjoint d'état-major des opérations de campagne de l'O. N. U., et son pilote, le capitaine Pierre Jeannel, ont été tués en atterrissant à Gaza (front égyptien), à bord d'un avion blanc de l'O. N. U.

A L'ÉTRANGER. — De *Castel-Gandolfo*, S. S. Pie XII adresse aux milliers de pèlerins rassemblés à Saint-

Jacques de Compostelle, en Espagne, un message à l'occasion des fêtes jubilaires du célèbre sanctuaire.

— Mort, à *Moscou*, du maréchal Rybalko, commandant en chef des forces blindées et motorisées de l'U. R. S. S., et deux fois « héros de l'Union soviétique ».

— A *Lisbonne*, mort de S. Exc. Mgr Charles de Sà Fragoso, évêque titulaire de Pitane, anc. év. de Méliapour (Indes).

DIMANCHE 29. — M. Ramadier, à qui M. Vincent Auriol, président de la République, avait confié, à midi, la charge de former le nouveau gouvernement, décline l'offre dans la soirée.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, fin de la septième session du Conseil économique et social de l'O. N. U.

— A *Wroclaw* (Pologne), le Congrès des intellectuels termine ses travaux après adoption d'une résolution présentée sous forme d'appel aux intellectuels du monde entier en faveur du maintien de la paix.

— A *Viedma* (Argentine), mort de S. Exc. Mgr Nicolas Esandi, Salésien, évêque du diocèse du même nom. Né à Bahia Blanca, le 6 décembre 1876, élu le 13 septembre 1934.

— Le Congrès du parti démocrate-chrétien de la zone britannique termine ses travaux après avoir réélu M. Adenauer à la présidence du parti.

LUNDI 30. — Dans la nuit, à 0 h. 15, M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet démissionnaire, annonce qu'il a accepté la proposition du président de la République de constituer le nouveau gouvernement. Après avoir conféré avec les différents chefs de parti, M. Schuman, à 22 heures, accepte de former le gouvernement.

A L'ÉTRANGER. — L'*Osservatore Romano* publie la nomination de M. le chanoine V. Rauch au siège métropolitain de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

— A *La Haye*, les fêtes du jubilé de la reine Wilhelmine commencent. Elles vont se succéder jusqu'au 6 septembre, date de l'avènement de la princesse Juliana.

— A *Belgrade*, le maréchal Tito remanie son ministère en élevant à des fonctions plus hautes les ministres qui ont avec lui encouru les foudres du Kominform.

— Le Parlement du *Liban* ratifie l'accord monétaire franco-libanais.

— A *Stockholm*, fin du 18e Congrès international de la Croix-Rouge, qui avait débuté le 21 août ; le comte Bernadotte en a été élu le président.

MARDI 31. — Après cinq heures de délibérations, M. Robert Schuman reçoit l'investiture à l'Assemblée nationale par 322 voix contre 185 sur 507 votants.

— Aux boulangers de l'Indre-et-Loire, de la Vienne et du Finistère, qui ont décidé de ne plus accepter de tickets de pain, se joignent ceux du Loiret, de la Mayenne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Vendée.

A L'ÉTRANGER. — A *Berlin*, pour la première fois depuis le 20 mars, les généraux Clay, Kœnig, Robertson et le maréchal Sokolovsky reprennent contact à la Kommandantur alliée de Berlin.

— A *Moscou*, mort d'André Jdanov, membre du Politburo, secrétaire du Comité central du parti communiste de l'U. R. S. S., et que l'on appelait « le successeur logique de Staline ». Il joua un grand rôle dans la formation du Kominform.

— En *Pologne*, Mgr Kaczinski, directeur d'un hebdomadaire catholique et ancien ministre du gouvernement polonais de Londres, est arrêté.

SEPTEMBRE 1948

MERCREDI 1er. — Les Syndicats précisent leurs revendications : la C. G. T. demande un minimum vital de 13 500 francs ; F. O., la liberté des salaires et 5 000 francs d'indemnité. Par ailleurs, on note de nombreux mouvements de grève à Paris et en province.

— A *Pau*, mort de Moncef Bey, ancien bey de Tunis. Il avait succédé, sur le trône de Tunis, le 19 juin 1942, à son cousin Sidi Ahmed Bey. Il fut éloigné du trône après la libération de la Tunisie en 1943, et il abdiqua le 6 juillet suivant. Il résidait, depuis octobre 1945, à Pau.

— M. Robert Schuman, président du Conseil, remet solennellement à M. Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies, le Palais de Chaillot, qui devient territoire international et qui abritera pendant trois mois l'Assemblée générale des Nations Unies.

A L'ÉTRANGER. — L'*Osservatore Romano* publie la nomination de M. l'abbé Léon Pietsch, professeur de théologie morale à la Faculté de théologie de l'Université de Graz, au siège titulaire de *Narona*, le députant comme auxiliaire de Mgr Ferdinand Pawlikowski, évêque de Graz.

— A *Bonn*, le Conseil parlementaire, chargé d'élaborer un texte constitutionnel pour les trois zones occidentales de l'Allemagne, inaugure ses travaux. M. Konrad Adenauer en est élu le président.

— A *Interlaken* (Suisse), s'est ouvert le 2e Congrès parlementaire européen, sous la présidence de M. Georges Bohy, président du groupe socialiste à la Chambre belge.

JEUDI 2. — M. Robert Schuman, président du Conseil investi, continue ses consultations. Le parti socialiste refuse sa participation.

— A *Saint-Sulpice*, sous la présidence de S. Exc. Mgr Touzé, auxiliaire de Paris, s'ouvre le Congrès mondial des Enfants de Marie, qui célèbre en même temps le centenaire de la fondation de l'Association. 10 000 déléguées, dont 2 000 étrangères, discutèrent, du 2 au 6 septembre, le thème du Congrès : Tradition et Renouveau.

A L'ÉTRANGER. — D'*Amman*, on annonce officiellement que les autorités juives et arabes ont conclu, en présence des observateurs de l'O. N. U., un accord suivant lequel une trêve définitive est instituée à Jérusalem.

10 oct. 1948. — N° 1027. — Nouvelle série : N° 114

Ce numéro contient :

Le numéro 1026 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.